

# **La Syrie**

## **à la croisée des chemins**

*Compte rendu de la mission effectuée en Syrie par une délégation du Groupe sénatorial d'amitié France-Syrie du 3 au 10 mars 2002 et de la visite en France d'une délégation de la Chambre du peuple de Syrie du 2 au 6 décembre 2002.*



## SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
<b>DÉLÉGATION DU GROUPE SÉNATORIAL D'AMITIÉ FRANCE-SYRIE .....</b>	<b>4</b>
<b>PROGRAMME DE LA DÉLÉGATION SÉNATORIALE (3 – 10 mars 2002).....</b>	<b>5</b>
<b>DÉLÉGATION DU PARLEMENT SYRIEN.....</b>	<b>7</b>
<b>PROGRAMME DE LA VISITE DE LA DÉLÉGATION SYRIENNE (2 – 6 décembre 2002).....</b>	<b>8</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>10</b>
<b>I. LA SYRIE, UN ÉTAT ANCIEN, VÉRITABLE CLÉ DU MOYEN-ORIENT.....</b>	<b>12</b>
<b>A. UN ÉTAT ANCIEN .....</b>	<b>12</b>
1. <i>Une riche antiquité .....</i>	<i>12</i>
a) La fondation araméenne.....	12
b) La conquête grecque.....	13
c) La Syrie romaine .....	13
2. <i>La naissance du christianisme.....</i>	<i>13</i>
3. <i>La conquête musulmane .....</i>	<i>15</i>
4. <i>La Syrie médiévale : un enjeu essentiel.....</i>	<i>16</i>
5. <i>Vers l'indépendance.....</i>	<i>17</i>
<b>B. TERRE CLÉ DU MOYEN-ORIENT .....</b>	<b>18</b>
1. <i>Un carrefour géographique et culturel.....</i>	<i>18</i>
2. <i>La stabilité politique .....</i>	<i>18</i>
3. <i>Potentiel démographique .....</i>	<i>20</i>
<b>II. LA SYRIE SE TROUVE À UN TOURNANT DE SON HISTOIRE.....</b>	<b>20</b>
<b>A. LES INSTITUTIONS : VERS LA LIBÉRALISATION ?.....</b>	<b>20</b>
1. <i>Un dispositif institutionnel inchangé.....</i>	<i>20</i>
a) Le pouvoir exécutif.....	20
b) Le pouvoir législatif .....	21
2. <i>Les forces politiques .....</i>	<i>22</i>
a) Les Alaouites .....	23
b) Le Parti Baas .....	23
c) La société civile.....	24
3. <i>L'exemplaire multicommunautarisme syrien .....</i>	<i>25</i>
<b>B. LA MODERNISATION ÉCONOMIQUE ?.....</b>	<b>27</b>
1. <i>Les bases économiques de la Syrie .....</i>	<i>27</i>
a) Les secteurs économiques.....	27
b) Le commerce extérieur .....	28
(1) Une balance commerciale légèrement bénéficiaire en raison du niveau élevé des cours du pétrole.....	29
(2) Les exportations syriennes restent fortement spécialisées .....	29
(3) L'Europe est le premier client et le premier fournisseur de la Syrie .....	30
2. <i>La nécessité de profondes réformes structurelles .....</i>	<i>32</i>
a) Les maux de l'économie syrienne .....	32

b) Des réformes structurelles très progressives .....	32
c) Vers un nouveau système de financement de l'économie ? .....	33
(1) La réforme du système bancaire .....	33
(2) La révision du système des changes .....	34
(3) La création d'une bourse de valeurs mobilières .....	34
<b>III. UN RÔLE RÉGIONAL EN DEVENIR .....</b>	<b>35</b>
A. LE CONFLIT AVEC ISRAËL ET LA QUESTION PALESTINIENNE .....	35
B. LE LIBAN : VERS UNE REMISE EN CAUSE DU STATU QUO ? .....	36
C. DES RELATIONS COMPLEXES AVEC LES ETATS VOISINS .....	37
1. <i>La Turquie : entre méfiance et volonté de rapprochement</i> .....	37
2. <i>L'Iran ou le partenaire privilégié</i> .....	37
3. <i>De lourds contentieux avec l'Irak</i> .....	37
<b>IV. LES RELATIONS AVEC LA FRANCE .....</b>	<b>39</b>
A. DES RELATIONS POLITIQUES RÉTABLIES .....	39
B. LES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES ENTRE LES DEUX PAYS .....	40
1. <i>Des échanges commerciaux structurellement déficitaires en raison de nos importants achats d'hydrocarbures qui masquent une forte progression de nos exportations</i> .....	40
2. <i>Un rebond de nos exportations tirées par une forte hausse de nos ventes de biens d'équipement, d'automobiles et de biens intermédiaires</i> .....	41
3. <i>Une forte augmentation de nos importations</i> .....	41
C. LA COOPÉRATION FRANCO-SYRIENNE .....	42
1. <i>La coopération franco-syrienne en 2001, une coopération bilatérale confortée</i> .....	42
a) La France, partenaire privilégiée de la Syrie, des positions françaises confortées .....	42
2. <i>Priorités et évolution des moyens de la coopération franco-syrienne</i> .....	43
a) Programmation budgétaire 2002, un effort significatif de la partie française .....	43
b) Les priorités de la coopération franco-syrienne .....	44
3. <i>La coopération franco-syrienne par rapport aux autres coopérations</i> .....	45
a) Coopérations bilatérales .....	45
b) Coopérations multilatérales .....	46
c) Coopération régionale .....	47
4. <i>L'enseignement du français en Syrie</i> .....	47
a) Ministère de l'Éducation .....	47
(1) L'enseignement public .....	47
(2) L'enseignement privé et nationalisé .....	49
b) Ministère de l'Enseignement supérieur .....	50
5. <i>Vers un nouvel axe de coopération : l'enseignement supérieur</i> .....	50
(1) Les départements de français .....	51
(2) La création de filières francophones dans les universités pour les disciplines définies comme prioritaires par la commission mixte : droit, économie, gestion, informatique. ....	51
(3) L'enseignement privé .....	51
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>53</b>
<b>VISITE DE LA DÉLÉGATION SYRIENNE EN DÉCEMBRE 2002 COMPTE RENDU SOMMAIRE .....</b>	<b>54</b>

## **DÉLÉGATION DU GROUPE SÉNATORIAL D'AMITIÉ FRANCE-SYRIE**

Une délégation du Groupe sénatorial France-Syrie s'est rendue en Syrie du 3 au 10 mars 2002.

Elle était composée de MM.

– Philippe Marini, Sénateur RPR de l'Oise, Rapporteur général du Budget, Président du Groupe sénatorial d'amitié France-Syrie ;

– Bertrand Auban, Sénateur Socialiste de la Haute-Garonne, vice-Président du Groupe sénatorial d'amitié France-Syrie ;

– Aymeri de Montesquiou, Sénateur RDSE du Gers, vice-Président du Groupe sénatorial d'amitié France-Syrie.

Elle était accompagnée par M. Marc Le Dorh, Administrateur des Services du Sénat, Secrétaire exécutif du Groupe sénatorial d'amitié France-Syrie

## **PROGRAMME DE LA DÉLÉGATION SÉNATORIALE (3 – 10 mars 2002)**

### Dimanche 3 mars 2002 – Damas

19 h 10 Arrivée à Damas  
Dîner organisé par S. Exc. M. l'Ambassadeur de France

### Lundi 4 mars 2002

9 h 00 Visite du Musée national de Damas  
11 h 00 Entretien avec M. Farouk CHARAA, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères  
13 h 00 Réunion avec le Groupe d'amitié Syrie-France à la Chambre du peuple  
14 h 00 Déjeuner avec M. Issam ZAIM, ministre de l'Industrie  
17 h 00 Entretien avec Sa Béatitudo Grégoire III, Patriarche Grec Catholique  
13 h 00 Entretien avec M. Abdel Halim KHADDAM, vice-Président de la République Arabe Syrienne  
20 h 30 Dîner officiel offert par le Dr. Basile DAHDOU, Président du Groupe d'amitié parlementaire syro-français à la Chambre du peuple

### Mardi 5 mars 2002

9 h 00 Entretien avec Sa Béatitudo Ignace IV, Patriarche Grec Orthodoxe  
13 h 00 Réunion avec le Groupe d'amitié Syrie-France  
12 h 00 Entretien avec M. Abdul Kader QADDOURA, Président du Conseil du Peuple  
14 h 00 Déjeuner avec M. Saadallah AGHA AL QALAA, ministre du Tourisme  
Entretien avec le Mufti de la République Arabe Syrienne KAFTARO  
Après-midi Visite de l'Institut français d'études arabes de Damas (IFEAD) et du Centre culturel français  
19 h 00 Réception à la Résidence de l'Ambassadeur

Mercredi 6 mars 2002

- 10 h 00      Entretien avec M. Bachar Al-Assad, Président de la République Arabe  
Syrienne
- 14 h 00      Déjeuner avec M. Hassan RICHE, ministre de l'Enseignement  
supérieur  
Départ en bus pour Alep
- 21 h 00      Dîner offert par le Consul de France à Alep

Jeudi 7 mars 2002 – Alep

- 8 h 30      Visite de l'Ecole Amal par Monseigneur JEANBART, Evêque Grec  
Catholique d'Alep  
Entretien avec le Directeur des Waqfs d'Alep
- 13 h 00      Déjeuner offert par Monseigneur JEANBART  
Visite de Saint-Siméon
- 19 h 00      Réception offerte par M. l'Ambassadeur

Vendredi 8 mars 2002 – Palmyre

- Visite d'Apamée  
Visite de Homs

Samedi 9 mars 2002 – Damas-Bosra

- Matinée      Visite du cimetière français  
Point de presse

Dimanche 10 mars 2002

- Retour en France

## **DÉLÉGATION DU PARLEMENT SYRIEN**

---

Une délégation du Parlement syrien a été accueillie en France du 6 au 12 décembre 2002.

Elle était composée de :

- M. RAMADAN ATTYEH, Président de la commission des Finances
- M. BASIL DAHDOUH, Président du groupe Syrie-France
- M. ABOUD AL SALEEM, parlementaire
- M. KAMAL BALLAN, parlementaire
- Mme JOMANA RADWAN, parlementaire
- M. SALEM SHAHIN, directeur des Affaires législatives

## **PROGRAMME DE LA VISITE DE LA DÉLÉGATION SYRIENNE (2 – 6 décembre 2002)**

---

### Lundi 2 décembre 2002 :

- 11h25 : arrivée à Paris
- 13h00 : déjeuner offert par M. Marini, Président du Groupe sénatorial d'amitié France-Syrie
- 19h30 : réception offerte par l'Ambassadeur de Syrie

### Mardi 3 décembre 2002 :

- 10h00 – 11h00 : entretien avec M. Charles Gautier, Sénateur socialiste de Loire-Atlantique
- 11h00 – 11h30 : réunion de travail avec le Groupe sénatorial d'amitié
- 11h30 : entretien avec M. André Dulait, Président de la commission des Affaires étrangères
- 12h15 : entretien avec M. Hubert Colin de Verdière, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères
- 16h00 : entretien avec M. Christian Poncelet, Président du Sénat
- 17h00–17h30 : entretien avec M. Serge Vinçon, vice-Président du Sénat chargé de la Coopération interparlementaire et des groupes sénatoriaux d'amitié
- 17h45 : salut en séance publique
- 20h00 : dîner offert par le Groupe sénatorial d'amitié

### Mercredi 4 décembre 2002 :

- 10h00–11h30 : visite privée du département des peintures du Louvre
- 12h30 : déjeuner offert par le Groupe d'amitié de l'Assemblée nationale
- 15h30 : entretien avec M. André Parant, Conseiller à la Présidence de la République

### Jeudi 5 décembre 2002 :

- 13h00 : déjeuner offert par le Groupe sénatorial d'amitié France-Syrie
- 15h00–17h00 : entretien avec M. Denis Bauchard, Président de l'IMA, puis visite des bâtiments et de l'exposition sur le cavalier arabe

Vendredi 6 décembre 2002 :

- 10h00 : visite de l'exposition Modigliani au Musée du Luxembourg  
11h45 : entretien avec M. Bernard Emié, Directeur d'Afrique du Nord et du  
Moyen-Orient au ministère des Affaires étrangères

Samedi 7 décembre 2002 :

- 14h00 : départ de Paris

## INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Lorsque le Sénat décidait, en 1997, de créer un Groupe sénatorial d'amitié France-Syrie, il marquait par là sa volonté d'établir de nouvelles relations avec un grand pays, par l'histoire, par la géographie et par la démographie. Un pays, la Syrie, dont les destinées avaient été unies, un temps, à celles de la France. Un pays situé au carrefour de l'Orient et de l'Occident. Un pays-clé pour le Proche et le Moyen-Orient. Un pays aussi qui tente de sortir progressivement de la glaciation consécutive à la guerre froide et aux conflits dans la région.

Car la Syrie, cela est trop souvent méconnu, a choisi de s'engager avec prudence, certes, mais avec ténacité, dans la voie de l'ouverture, de la libéralisation et de la modernisation. La France, par la voix du Président de la République, n'a cessé d'encourager cette bénéfique évolution.

Loin de nous l'idée que tout, désormais, va pour le mieux dans le meilleur des mondes. La Syrie connaît des problèmes et n'a pas encore achevé son évolution.

Néanmoins, notre groupe a souhaité tout à la fois mieux connaître la situation de ce pays mais aussi saluer, par sa présence, une volonté réformatrice prometteuse qu'il convient à présent de concrétiser. Par ailleurs, eu égard à la qualité des liens tissés durant sa mission, il a tenu à accueillir, dès cette année, une délégation syrienne à Paris

Ce rapport, issu de la mission effectuée sur place par une délégation du groupe en mars 2002 ainsi que de la visite en France d'une délégation du Parlement syrien n'a d'autre ambition que de présenter la Syrie d'aujourd'hui telle qu'elle nous est apparue. Il vise aussi à rappeler les grands traits de son histoire sans la connaissance de laquelle il ne saurait y avoir de véritable compréhension de ce pays millénaire.

Votre délégation a été accueillie à Damas avec une chaleur et une amitié qui l'ont beaucoup touchée. Elle doit de profonds remerciements à tous ceux qui ont facilité sa mission. Elle voudrait, en particulier, saluer la compétence, la disponibilité, la qualité de l'accueil de M. Charles d'Aragon, Ambassadeur de France à Damas et de ses collaborateurs, en particulier

MM. Christophe Guilhou, Premier Conseiller et Philippe Georgeais, Conseiller culturel.

Le Groupe tient, par ailleurs, à remercier vivement tous ceux qui, en France, ont facilité le bon déroulement de la mission de nos collègues syriens, en particulier Mme Siba Nasser, Ambassadeur de Syrie à Paris.

## I. LA SYRIE, UN ÉTAT ANCIEN, VÉRITABLE CLÉ DU MOYEN-ORIENT

### A. UN ÉTAT ANCIEN

#### 1. Une riche antiquité

La Syrie est depuis des millénaires une terre de civilisation et de culture.

Dès 5.000 avant Jésus-Christ, les civilisations de Halaf et Obeid, installées sur les bords de l'Euphrate et du littoral méditerranéen, se développent.

A l'époque de la construction des pyramides égyptiennes, deux royaumes importants s'implantent. Le premier est celui de Mari (-3.000) dont le site proche de l'Euphrate, aux confins Est de la Syrie, a été découvert par des archéologues français. Le second royaume est celui d'Ebla, près d'Alep plus au nord (-3.000/-2.000) doté notamment d'un remarquable palais royal.

Après de nombreux troubles, conquête par le roi d'Akkad, puis par les Ammonites, enfin par les fameux peuples de la mer qui se répandirent dans toute la méditerranée orientale au XII<sup>ème</sup> siècle avant Jésus-Christ, la Syrie est le siège d'un nouveau royaume : celui d'Ougarit, situé sur le littoral méditerranée près de la ville contemporaine de Lattaquié. C'est à Ougarit que fut inventée, au XV<sup>ème</sup> siècle avant Jésus-Christ, un alphabet cunéiforme.

#### *a) La fondation araméenne*

Du XI<sup>ème</sup> au VII<sup>ème</sup> siècles avant notre ère, les Araméens, établis initialement en Mésopotamie s'installent progressivement en Syrie. Ils y formeront une large part du socle de la population. Cependant, ils ont pour redoutables voisins, à l'Ouest, les Phéniciens, au Sud-Ouest, les Hébreux et, surtout, au Nord-Est, les Assyriens. Ceux-ci combattent et soumettent Araméens et Hébreux avant d'être eux-mêmes défaits par les Mèdes (612 avant Jésus-Christ). L'Empire néo-babylonien tente alors sa chance. Son roi Nabuchodonosor prend Jérusalem (598). Mais soixante ans plus tard, l'Empereur Perse Cyrus écrase les Babyloniens. Pour deux siècles, la Syrie devient une province de l'Empire Achéménide. Déjà la Syrie joue un rôle de carrefour culturel : sa langue, l'araméen devient celle de l'Empire, des influences égyptiennes, perses ou grecques apparaissent, notamment sur le littoral.

### *b) La conquête grecque*

En 333 avant Jésus-Christ, Alexandre le Grand écrase les Perses à Issos. Cette victoire lui ouvre les portes de la Syrie. De cette conquête, à la mort d'Alexandre, naîtra l'un des trois royaumes grecs : la Séleucie.

Séleucos, général d'Alexandre y fonde une brillante dynastie qui mène une remarquable politique d'hellénisation. Il s'agissait, certes, de conforter le pouvoir de l'élément gréco-macédonien, mais plus encore de donner une homogénéité, une unité culturelle à l'ensemble disparate de peuples installés dans la région.

Antiochos III (223-187) fut le principal concepteur et le maître d'œuvre de cette politique dont le centre fut la Syrie du Nord et Antioche la capitale. Cet hellénisme syrien ne mourra pas avec la conquête romaine, mais fournira plus tard un socle à la domination byzantine. Il nous a laissé de nombreux témoignages de sa grandeur : Antioche (aujourd'hui en territoire turc), Apamée, Laodicée, Doura-Europos ...

### *c) La Syrie romaine*

Après plus de deux siècles de domination grecque, la Syrie doit s'incliner devant les légions romaines. Cette soumission ne fut cependant jamais complète. Trajan en a la démonstration lorsqu'en 117 avant Jésus-Christ, se dirigeant vers l'Iran pour y détruire l'Empire Parthe, il fut confronté à la révolte des peuples indigènes, juif, araméen et arabe mêlés.

La Syrie jouera néanmoins un rôle essentiel pour l'Empire romain et lui donnera trois empereurs : Héliogabale (218-222 après Jésus-Christ), Alexandre Sévère (222-235), Philippe l'Arabe (244-249).

La Syrie est alors au cœur de l'une des principales voies commerciales de l'antiquité : la route Sud de la Soie qui, venant de Bactres et de la Haute Asie, passe notamment par Apamée et Damas avant de rejoindre Pétra puis l'Égypte, la « Voie royale » qui relie l'Égypte et Byzance, enfin la route qui descendait l'Euphrate jusqu'au Golfe persique en passant par Babylone. Ses marchands essaient dans le monde entier : en 166 après Jésus-Christ, ils arrivent au Tonkin, en 226, le Syrien nommé Tsin-Loun par les chroniques chinoises, arrive en Chine par l'Indochine...

## **2. La naissance du christianisme**

Après la prédication de Jésus, des communautés chrétiennes importantes apparaissent très vite en Syrie, notamment à Antioche et à Damas. Saint-Paul se convertit au christianisme à Damas, Saint-Luc est probablement né à Antioche. Cette ville sera d'ailleurs un très important foyer de réflexion

théologique accueillant par exemple Saint-Jean Chrysostome ou Paul de Samosate

A la suite de la chute de Rome, la Syrie est rattachée à l'Empire d'Orient. C'est une période difficile pour la Syrie : Byzance, essentiellement grecque, se méfie des Syriens, elle exploite économiquement sa province qui, de surcroît, se trouve rapidement au cœur des grandes controverses théologiques de l'époque : le nestorianisme<sup>1</sup> et le monophysisme<sup>2</sup>. Ces conflits religieux ont des répercussions politiques immédiates dans un Etat byzantin essentiellement théocratique.

D'autre part, la période qui débute au IV<sup>ème</sup> siècle de notre ère est celle de la pénétration croissante des Arabes en Syrie, qui devance, on le notera, l'apparition de l'Islam. Au point que deux émirats s'organisent sur place. L'un, celui des Lakhmides, dépend des Perses, l'autre, celui des Ghassanides, dépend des Byzantins.

Jusqu'au VIII<sup>ème</sup> siècle, l'histoire de la Syrie sera marquée par les combats entre Byzantins, Perses et Arabes.

Cependant, les peuples perses défaits par Alexandre, reprenaient vigueur. A l'Empire Parthe succédait bientôt l'Empire Sassanide (224) , bien plus puissant car bâti sur les solides fondations de la centralisation et d'une religion d'Etat, le Mazdéisme. La dynastie sassanide se donna comme ambition de reconstituer le grand empire achéménide. De là des guerres continuelles avec Rome.

Ce furent ces guerres qui permirent l'émergence d'une construction politique originale entre les deux Empires, en Syrie : le royaume de Palmyre. L'oasis de Palmyre, de population essentiellement araméenne, était au carrefour des routes des caravanes. Elle devint l'une des villes les plus riches d'Orient. Clients de Rome<sup>3</sup>, araméens, les Palmyriens étaient soumis à une aristocratie arabe, témoignage de la pénétration progressive des Arabes dans la région. Palmyre fut le siège d'une civilisation raffinée mêlant les traits des différentes cultures de la région. Les monuments sont encore une illustration de l'élégante fusion des styles grecs, romains et orientaux. On y parlait l'araméen, le grec et le latin et la fameuse reine Zénobie, épouse d'Odenath II, choisit comme ministre Paul de Samosate, évêque d'Antioche.

---

<sup>1</sup> Doctrine prêchée au V<sup>ème</sup> siècle par Nestorius, moine d'Antioche, puis patriarche de Constantinople, selon laquelle Jésus est avant tout un homme. Condamnée en 431, cette doctrine se répandra en Asie jusqu'en Chine.

<sup>2</sup> Doctrine opposée au nestorianisme, selon laquelle la nature du Christ est seulement divine. Condamnée en 451.

<sup>3</sup> Odenath II, roi de 258 à 266, aida les Romains à repousser les Perses et reçut de l'empereur Gallien le titre de « Dux Romanorum ».

Le royaume disparut en 272 lorsque l'empereur Aurélien, irrité des prétentions croissantes de la nouvelle dynastie, décida de l'écraser.

Cette disparition montrait la fragilité d'une implantation arabe dans une région disputée par les deux gigantesques empires. Ce sera cependant cet antagonisme entre Perses et Romains qui permettra, un siècle et demi plus tard, l'expansion arabe en Syrie.

### 3. La conquête musulmane

La prédication de Mahomet, liant le sort de la nouvelle religion et celui des populations arabes, allait redonner à la conquête arabe toute son énergie.

Peu à peu, les troupes musulmanes, soutenues bien souvent par les peuples indigènes, Juifs, Samaritains, Chrétiens monophysites, en butte à l'orthodoxie byzantine, repoussent les frontières de l'Empire romain d'Orient.

Les musulmans prennent Damas en 635. Surtout, ils battent l'Empereur byzantin Héraclius, un an plus tard à Yarmouk. Dès lors c'en est fini de la domination byzantine en Syrie... pour près de trois siècles. Peu à peu le pouvoir musulman se met en place, d'abord prudent à l'égard d'une population très largement chrétienne, puis beaucoup plus intolérant. Le Calife al-Walid détruit ainsi la cathédrale Saint Jean-Baptiste de Damas pour édifier à la place la fameuse mosquée des Omeyyades. Son successeur Abd El-Malik, transfère à des musulmans les charges administratives jusqu'alors exercées par des chrétiens.

Cependant, une nouvelle dynastie, les Abbassides, implantée en Irak, dispute bientôt le pouvoir aux Syriens Omeyyades qu'elle supprime en 749. Le centre du pouvoir musulman s'en trouve déplacé : jusqu'alors fixé à Damas, il est transféré dans la nouvelle capitale, Bagdad. Il s'ensuit une « orientalisation » des institutions. Plus influencé par Byzance et l'hellénisme, nettement arabe, le Califat de Damas est évincé par un Califat de Bagdad où le ton est donné par les Turcs et les Perses.

Mais Byzance vaincue un temps, reprend vigueur au X<sup>ème</sup> siècle grâce à l'énergie de la dynastie macédonienne. A partir de 960, ses généraux et ses empereurs prennent l'offensive et reconquièrent la Syrie. Ils bénéficient aussi des troubles du monde musulman où une nouvelle dynastie, des Fatimides, chiite et non sunnite, basée au Caire, s'impose en 969 à la faveur du déclin abbasside. A Damas, un aventurier, Turc et non pas Arabe, Aftékin, crée un émirat indépendant avec le soutien de Byzance.

Cependant, si la reconquête byzantine put être durable en Syrie septentrionale, elle ne tarda pas à perdre ses effets au sud, en Cœlé-Syrie et autour de Damas.

Il fallut l'invasion de Turcs seldjouquides et les guerres civiles byzantines, à partir de 1065, pour mettre en péril les avancées des empereurs macédoniens.

#### **4. La Syrie médiévale : un enjeu essentiel**

La Syrie est au cœur de l'affrontement entre Croisés et musulmans. C'est de Damas et d'Alep que partent bien souvent les offensives islamiques.

C'est d'abord Zengi (1128-1146) émir d'Alep qui harcèle les Francs, puis son fils Nour-El-Din (1146-1174). S'appuyant sur la Syrie intérieure, ils ôtent en fait aux Etats francs toute possibilité d'être viables. En novembre 1146, Nour-El-Din put conquérir le Comté d'Edesse.

Quelques années plus tard, l'émir d'Alep tente d'unifier le Proche-Orient musulman en reprenant l'Egypte à la dynastie fatimide, alors en pleine décadence. Le meilleur général de l'émir, Chirkouh, y parvient en 1169. Très rapidement, son neveu Saladin lui succède. Il procède en 1171 à une révolution religieuse en supprimant le Califat fatimide, chiite, et en rattachant l'Egypte à l'orthodoxe Califat abbasside de Bagdad. Saladin rétablit ainsi l'unité religieuse de l'Islam dans la région. Lorsque Nour-El-Din meurt, en 1174, il ne tarde pas à parfaire son œuvre en prenant le pouvoir. Il lui faudra tout de même neuf ans pour parvenir à maîtriser l'ensemble de la Syrie et de l'Egypte. Mais, en 1183, Saladin a refait l'unité religieuse et politique du Proche-Orient musulman. S'appuyant sur l'Egypte, sur Damas et Alep, bénéficiant avec la Syrie intérieure d'une profondeur stratégique inégalable, il allait peu à peu, et grâce aussi aux erreurs des Etats francs, pratiquement reconquérir l'ensemble des territoires des Croisés. A sa mort, en 1194, seule une partie de la Syrie est encore sous obédience franque. Ce sont surtout le Comté de Tripoli (1102-1288), la principauté d'Antioche (1098-1268) et Saint-Jean d'Acre (1191-1291) qui sont les postes avancés de la Chrétienté.

Un moment cependant, la domination musulmane chancela. En 1260, les Mongols de Perse dirigés par Hulegu, petit-fils de Gengis-Khan, dont certains avaient embrassé le christianisme nestorien, envahissent la Syrie. Enlevant les grandes villes, ils balayent les descendants de la dynastie ayyoubide. Cependant, si le roi (chrétien) d'Arménie et le prince d'Antioche les soutiennent, il n'en va pas de même des autres barons palestiniens qui, effrayés, laissent l'armée mamelouke menée par Baïbars, passer d'Egypte en Syrie et y écraser les Mongols. Dès lors, l'unité syro-égyptienne est à nouveau

faite mais au profit d'une nouvelle force politique et militaire, encore plus menaçante, celle des Turcs Mamelouks<sup>1</sup>.

Au-delà des péripéties politiques, les Syriens jouent alors souvent le rôle de trait d'union entre l'Asie, l'Europe et les régions arabes. Relevons, par exemple, que le Syrien Mar-Sarjis était ministre du Mongol Koubilaï Khan.

## 5. Vers l'indépendance

Si, avec Baïbars tombent les restes des Etats francs d'Orient, la Syrie y perd définitivement aussi toute indépendance, sous la domination turque, Mamelouk d'abord, puis Ottomane. Il faudra attendre le XX<sup>ème</sup> siècle pour que les Arabes s'en libèrent, au cours de l'épopée fameuse de Lawrence d'Arabie.

On sait que le grand royaume arabe pour lequel luttait Lawrence ne vit pas le jour. Les accords entre la France et l'Angleterre confient la Syrie et le Liban à la première, la Palestine et la Jordanie à la seconde. Les nationalistes arabes tentent bien de réagir mais en vain. En Syrie s'ouvre la période du Mandat français. Il est toujours difficile de juger l'œuvre nationale. Mais en Syrie, si des erreurs furent faites, le Mandat ne fut pas négatif en toutes choses.

Parmi les erreurs figurent la concession à la Turquie de la région d'Antioche, encore aujourd'hui évoquée avec douleur par les Syriens.

Parmi les échecs, on relèvera celui du Traité de 1936 qui engageait la Syrie sur la voie de l'indépendance. L'évolution de la politique intérieure en France, les troubles en Syrie consécutifs à la cession du Sandjak d'Alexandrette conduisent alors à ne pas faire ratifier le Traité.

Mais, au-delà des erreurs, des maladresses, relevons quelques-uns des apports de la coexistence syro-française sous le Mandat : introduction de certains mécanismes démocratiques (élections parlementaires, création de partis ...), équilibre entre les communautés et développement d'une certaine laïcité, développement des infrastructures, de l'enseignement...

---

<sup>1</sup> *Les Turcs Mamelouks avaient renversé les Ayyoubides d'Egypte en 1250.*

## **B. TERRE CLÉ DU MOYEN-ORIENT**

### **1. Un carrefour géographique et culturel**

La Syrie demeure le carrefour qu'elle n'a cessé d'être depuis des siècles. Géographiquement, elle est à la charnière de la Méditerranée et des mondes occidentaux, arabes, perses et turcs. Frontalière d'Israël et d'Irak, elle est au cœur des conflits du Proche et du Moyen-Orient ; voisine du Liban, dans des conditions sur lesquelles nous reviendrons, elle est en contact avec un christianisme puissant. En son sein même elle compte une minorité (10-12 %) très active de chrétiens.

La population musulmane n'y est pas aussi homogène que l'on pourrait le croire. Certes, les Sunnites y sont majoritaires et dominant notamment le secteur commercial. Mais une branche de l'Islam, celle des Alaouites, y a prospéré. Nombreux sur la côte méditerranéenne, dans la région de Lattaquié, les Alaouites représentent environ 10 % de la population. Surtout, les dirigeants du régime, Hafez puis Bachar al-Assad en sont issus. D'autres communautés hétérodoxes de l'Islam existent et notamment les Druzes (3 % de la population) ou les Chiites.

### **2. La stabilité politique**

La période qui suit l'indépendance (1946) sera marquée par des troubles incessants : des luttes d'influences agitent le pays (ethniques entre Kurdes, Druzes, Alaouites ; politiques entre pro-égyptiens, pro-irakiens et nationalistes syriens ; idéologiques entre marxistes, « occidentaux » et nationalistes. Les coups d'Etat se succèdent. En 1970, Hafez El-Assad prend le pouvoir. Il s'agit alors d'en finir avec un régime qui, en quelques années, a connu une profonde dérive marxiste et belliciste.

Hafez El-Assad va alors construire de nouvelles institutions dont le but principal est d'assurer la stabilité politique du pays. Il empruntera trois voies pour cela :

**1.- Il dessine une architecture institutionnelle à la fois très centralisée et éclatée :**

Centralisée car tout relève en fait, *in fine*, du chef de l'Etat qui dirige ainsi le parti quasi-unique, le Baas, l'Etat ainsi que les armées. Eclatée car Hafez El-Assad a su constituer un système au fragile équilibre. Le pouvoir semble réparti entre de nombreuses composantes : l'Etat, le Baas, l'armée, les nombreux services de renseignement. Aucun d'eux ne peut prendre le pas sur

les autres ni sur le chef de l'Etat qui peut ainsi arbitrer entre les différentes sphères du pouvoir.

## 2.- Il engage une politique étrangère à la fois ferme et modérée :

Son objectif est double : faire de la Syrie un acteur « incontournable » du Moyen-Orient et la préserver de tout risque de déstabilisation extérieure. Il en découle quatre principes :

En premier lieu, si le nouveau pouvoir demeure farouchement opposé à l'Etat d'Israël, il se garde, à partir de 1973, des aventures militaires dangereuses de son prédécesseur. Certes, avec l'Egypte, la Syrie lance la guerre du Kippour (1973), mais l'attaque, destinée notamment à effacer l'humiliation de la guerre des Six-Jours (1967), est mieux préparée. Elle permet au régime de s'engager, vis-à-vis de sa population, dans une nouvelle voie : aboutir à un équilibre stratégique avec Israël et avec, à terme, la perspective de signer, dans des conditions honorables, un accord de paix avec cet Etat.

Deuxième principe : la Syrie soutient la cause palestinienne, mais à ses conditions. Il n'est pas question pour elle de se laisser entraîner par les actions des mouvements palestiniens, en particulier du Fatah de Yasser Arafat. Il n'est pas non plus question pour elle de laisser s'installer sur son territoire, comme en Jordanie ou au Liban, un Etat dans l'Etat.

Troisième principe : se garder de ses voisins. Cela joue principalement à l'égard de la Turquie, même si les relations entre les deux pays sont meilleures aujourd'hui, mais surtout avec l'Irak, seul susceptible de disputer à la Syrie son rôle dirigeant dans la région. C'est ainsi que dès 1980, Hafez El-Assad engagera son pays dans la voie d'une alliance étroite avec l'Iran.

Quatrième principe : accroître le poids politique et stratégique de la Syrie. La maîtrise des mouvements palestiniens et surtout la tutelle sur le Liban sont ici essentielles. La domination syrienne sur le Liban offre d'abord à Damas une profondeur stratégique, elle lui permet de jouer de la présence du Hezbollah iranien dans le cadre des négociations régionales, elle lui donne la possibilité, en imposant la « Pax Syriaca », de s'ériger en élément stabilisateur dans la région ; enfin, elle assure de nombreuses retombées économiques.

## 3.- Enfin, sur le plan économique, le régime desserre très progressivement l'étau étatiste imposé par l'idéologie marxiste de ses prédécesseurs.

C'est cette politique de libéralisation économique très prudente qui est aujourd'hui relancée par Bachar al-Assad.

### 3. Potentiel démographique

La Syrie est aujourd'hui, excepté l'Irak, le pays le plus peuplé du Proche-Orient arabe avec plus de dix-huit millions d'habitants. Pays jeune avec plus de 60 % de moins de 20 ans, c'est aussi un pays en forte croissance démographique : + 3,5 % par an, l'un des taux les plus élevés au monde.

## II. LA SYRIE SE TROUVE À UN TOURNANT DE SON HISTOIRE

### A. LES INSTITUTIONS : VERS LA LIBÉRALISATION ?

#### 1. Un dispositif institutionnel inchangé

La Syrie a été dotée d'une nouvelle Constitution en 1973. Elle assure la continuité avec le socialisme hérité du coup d'état baasiste de 1963, mais plus encore, elle garantit la prééminence du chef de l'Etat. Elle fait droit à certaines revendications des milieux islamiques, en imposant un chef de l'Etat musulman et en disposant que « *la doctrine islamique est la source principale de la législation* ».

##### a) *Le pouvoir exécutif*

A son sommet figure le chef de l'Etat

##### – **désignation**

Proposée par la direction régionale (c'est-à-dire syrienne) du Baas, la candidature à la présidence de la République est officiellement présentée par la Chambre du peuple aux électeurs pour ratification. Le Président Bachar a ainsi été proclamé à l'unanimité par le Congrès du Baas « chef du parti et du peuple » le 18 juin 2000. Elu secrétaire général du Baas le 20 juin, il est ensuite proposé comme candidat à la présidence de la République. Le 26 juin, la Chambre du peuple propose à l'unanimité sa candidature, qui est ratifiée, le 10 juillet, par 97,29 % des suffrages.

– **pouvoirs**

Ils sont considérables : il désigne le Premier ministre et, *de facto*, les membres du Gouvernement, qui sont responsables devant lui. Il dispose du droit d'initiative législative et détient un droit de veto à l'encontre des lois votées par la Chambre (article 98). Ce veto ne peut être levé que par un vote à la majorité des deux-tiers des membres de la Chambre.

Surtout, il peut exercer très librement le pouvoir législatif « en cas de nécessité absolue » (article 111-2).

Il commande les forces armées (article 103) et nomme à tous les emplois civils et militaires (article 329). Ajoutons enfin qu'il est, *de facto*, le secrétaire général du Baas.

Le Conseil des ministres, ou Gouvernement, est en fait l'organe d'exécution de la politique présidentielle, même si certains ministres peuvent acquérir une certaine autorité en raison de leur compétence et de la confiance que leur accorde le chef de l'Etat.

*b) Le pouvoir législatif*

Il est représenté par la Chambre du peuple.

Composée de 250 membres, désignés pour quatre ans, cette assemblée est élue selon un processus original. 167 de ses députés doivent appartenir au Front national progressiste, coalition regroupant autour du Baas plusieurs petits partis dont l'Union socialiste arabe (Nassériens), l'Organisation des socialistes unionistes, le Mouvement socialiste arabe, le Parti communiste et les Unionistes sociaux-démocrates. Autre règle, constitutionnelle celle-là : les députés doivent être, pour moitié, ouvriers ou paysans (article 53). La chambre élue en 1998 compte :

- 135 députés du Baas ;
- 8 députés du Parti communiste ;
- 2 députés de l'Union socialiste arabe ;
- 7 députés de l'Organisation des socialistes unionistes ;
- 5 députés du Mouvement socialiste arabe ;
- 4 députés des Unionistes sociaux-démocrates ;
- 83 députés indépendants.

La Chambre du peuple est saisie des projets de loi, mais ne peut mettre en cause la responsabilité du Gouvernement. En revanche, elle peut être dissoute par le Président de la République.

Rarement sollicitée sur les grandes options de la politique syrienne, elle joue en quelque sorte le rôle d'une Majlis al-Choura, au sens musulman, c'est-à-dire d'une assemblée consultative. Son action a récemment été troublée par l'arrestation de certains de ses membres à l'été 2001. Maamoun al-Homsi et Ryad Seif sont toujours en prison. Ils ont été condamnés, dans des conditions discutables, à cinq années de prison pour avoir critiqué le régime.

Votre délégation a évoqué à plusieurs reprises leur situation, qui nuit à l'image de la Syrie avec les plus hautes autorités syriennes.

## **2. Les forces politiques**

Le régime est soutenu par quatre piliers principaux :

- l'armée ;
- l'Etat ;
- le Parti Baas ;
- la communauté alaouite.

Ces soutiens s'interpénètrent largement. Ainsi les membres de la communauté alaouite tiennent l'essentiel de l'armée et des services de sécurité : les commandants des renseignements militaires, des services de la sécurité spéciale, de la sécurité politique, de la sécurité intérieure, des forces spéciales, des troupes syriennes au Liban... sont des Alaouites. Les militaires, de leur côté, sont très présents au sein du Baas avec environ un tiers des membres de son Congrès et 16 représentants au sein du Comité central composé de 90 membres.

### *a) Les Alaouites*

Cette communauté est née au IX<sup>ème</sup> et X<sup>ème</sup> siècles à la suite de l'enseignement des doctrines ismaéliennes par Ibn Nosair<sup>1</sup>. Vigoureusement combattus par les Sunnites qui les considéraient comme des hérétiques, les Alaouites se réfugient dans les régions montagneuses qui bordent le littoral méditerranéen où ils vivent souvent dans des conditions de grande pauvreté. Le souvenir de ces temps passés est encore vivant aujourd'hui.

C'est la France, lors du Mandat, qui donne à cette communauté une nouvelle conscience d'elle-même.

Les autorités françaises créent, en effet, un Etat alaouite autonome et ouvre largement les portes de l'armée française du Levant à ses ressortissants, comme à ceux des autres minorités : Arméniens, Chrétiens arabes... Peu à peu, de jeunes officiers alaouites voient leur influence grandir au sein du Baas. Avec le coup d'état de 1963, le Comité militaire du Baas, majoritairement alaouite, met à l'écart de nombreux officiers sunnites. L'arrivée au pouvoir du général Jedid en 1966 et surtout du général al-Assad en 1970 est comme le point d'orgue de cette revanche d'une communauté longtemps exclue.

Si l'armée, tenue essentiellement par la communauté alaouite, est un élément de stabilité du régime, elle est aussi, en partie, à l'origine de son immobilisme.

Ponctionnant une part, impossible à quantifier de manière fiable, mais considérable du budget de l'Etat, elle ralentit le processus de modernisation dont elle peut craindre, d'ailleurs, une réduction de son influence.

### *b) Le Parti Baas*

Fondé en 1940 à Damas par Michel Aflak, chrétien orthodoxe, et Salah al-Din Bitar, un sunnite, le Baas, dont le nom signifie Parti de la renaissance arabe, a pour principal socle idéologique l'unité arabe. Laïc, il rejette les divisions confessionnelles. Au fil du temps, son idéologie se colore de marxisme. Doté de sections « régionales » en Jordanie, au Liban, en Irak, en Syrie, il dispose en outre d'un commandement « national » (pour la nation arabe).

---

<sup>1</sup> *L'origine de cette obédience chiite remonte au fait que le sixième imam chiite avait d'abord désigné pour lui succéder son fils aîné Ismaël, puis, se ravisant, finit par lui préférer son deuxième fils : Mousa al-Kazim. Certains chiites restèrent fidèles à Ismaël. Il devint pour eux le septième imam qui, mahdi suprême, doit réapparaître à la fin des temps. D'autres considèrent que l'imamat légitime s'était transmis au fils d'Ismaël, Mohammad. Les ismaéliens insistent sur la dimension ésotérique de la religion et ont élaboré une métaphysique, une cosmologie et une anthropologie de caractère gnostique, fortement influencées par le néo-platonisme, mais aussi par certains éléments chrétiens.*

Mis progressivement à l'écart de la constitution de la République Arabe unie entre l'Égypte et la Syrie (1958) puis dissous, le Baas entre dans la clandestinité et prend ses distances avec Nasser mais aussi avec le dogme de l'unité arabe. L'opposition croissante entre les régimes syrien et irakien, où le Baas a pris le pouvoir en 1968, a accentué cette évolution qui aboutit à la constitution de deux directions « nationales », l'une basée à Damas, l'autre à Bagdad.

Le Baas syrien domine incontestablement la scène politique du pays. C'est en fait une véritable confusion entre appareil d'Etat et parti politique qui existe encore. Le statut constitutionnel du Baas « *parti dirigeant dans la société et dans l'Etat* » (article 8 de la Constitution), dont la direction propose la candidature du chef de l'Etat à la Chambre du peuple (article 83), dont le secrétaire général est, précisément, le Président de la République, le rôle dirigeant du Comité central du Baas, largement concurrent du Gouvernement, sont autant d'éléments qui témoignent de cette confusion. Le Baas semble cependant aujourd'hui rencontrer des difficultés à renouveler ses cadres. Il est vigoureusement critiqué par de nombreux et influents membres de la société civile et jusque dans les rangs du Gouvernement.

### *c) La société civile*

Riche d'une population inventive, formée, souvent en contact avec l'étranger pour une partie d'entre elle, la société civile syrienne n'est pas frappée d'anorexie, loin s'en faut. Du reste, l'occupation du Liban lui a donné, assez paradoxalement, un regain de vitalité. Espace traditionnel de débat et de liberté politique, le Liban est devenu le théâtre privilégié de la médiatisation des discussions au sein de la société civile syrienne<sup>1</sup>. De plus, lors de son accession au pouvoir, au printemps 2000, « le printemps de Damas », Bachar al-Assad avait encouragé l'expression des aspirations de la société civile, autorisant la tenue de forums de discussion. En quelques semaines, ces forums se sont multipliés, y compris dans de petites villes. Organisés dans des appartements privés, toute réunion publique à des fins politiques demeurant interdite, accueillant parfois des centaines de personnes, ces forums furent l'occasion pour une société civile –et en particulier pour ses classes moyennes– longtemps muette, de reprendre la parole.

Parallèlement diverses pétitions, des intellectuels, des avocats... ont été publiés réclamant le rétablissement de la liberté d'expression, des réformes institutionnelles, politiques et économiques. Des groupes informels –non autorisés– se sont constitués pour stimuler le débat comme les Conseils de réactivation de la société civile (CRSC), des magazines non officiels sont apparus.

---

<sup>1</sup> Cf. à ce sujet : Carole Donati « Relations syro-libanaises : quel avenir ? » in *Les Cahiers de l'Orient*, hors-série été-automne 2001, pages 113 à 124.

Cette floraison a néanmoins rapidement été interrompue par l'arrestation, en août et septembre 2001, de plusieurs opposants parmi lesquels les deux députés Riad Seif et Mammoun al-Homsi.

Le Printemps de Damas n'en a pas moins montré la vitalité d'une société civile dynamique prête à répondre à l'appel du Président Bachar al-Assad en faveur d'une libéralisation du pays.

En dépit du coup d'arrêt de l'été 2001, l'atmosphère politique en Syrie a changé. La chape de plomb d'une époque a vécu. La libération d'un grand nombre de prisonniers politiques, l'atténuation de la propagande officielle (disparition des portraits de rue, annulation des marches de soutien orchestrées par les autorités...), la levée des interdictions de visite en Syrie des opposants en exil demeurent des acquis du nouveau Président.

Sans doute peut-on, à bon droit, s'impatienter de la lenteur de l'assouplissement politique du régime, regretter ses hésitations et ses retours en arrière. Doit-on pour autant estimer que la réforme politique n'est pas une volonté du chef de l'Etat, mais une illusion, et qu'il ne souhaite, en réalité, qu'une modernisation « technique de l'économie » ?

Votre délégation ne le pense pas. Mais, en Syrie comme dans de nombreux autres pays, il faut se garder d'un eurocentrisme hors de propos. Car le contexte syrien est bien spécifique. Marquée par la persistance du conflit avec Israël, l'ossification d'un régime bureaucratique et autoritaire depuis plus de trente ans, une économie fragilisée par une étatisation désastreuse, la fragilité d'une nation beaucoup plus hétérogène qu'on ne le croit, la Syrie ne peut aller à grand pas vers la libéralisation. La modestie est pour elle le gage de la réussite.

### **3. L'exemplaire multicommunautarisme syrien**

Nous l'avons vu, la Syrie est une nation composée de plusieurs grandes communautés religieuses :

- Sunnites : 10.000.000 ; <sup>1</sup>
- Chiites : NC ; <sup>1</sup>
- Alaouites : 1.500.000 ; <sup>1</sup>
- Druzes : 120.000 ; <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> *Tous ces chiffres sont des estimations qu'il faut prendre avec réserve. En italique, les Eglises rattachées à Rome.*

- Chrétiens Grecs orthodoxes : 700.000 ; <sup>1</sup>
- *Chrétiens Grecs catholiques (Melkites)* : 200.000 ; <sup>1</sup>
- Chrétiens Syriaques orthodoxes : 100.000 ; <sup>1</sup>
- *Chrétiens Syriaques catholiques* : 50.000 ; <sup>1</sup>
- Chrétiens Assyriens : 30.000 ; <sup>1</sup>
- *Chrétiens Chaldéens* : 10.000 ; <sup>1</sup>
- *Chrétiens Maronites* : 40.000 ; <sup>1</sup>
- *Chrétiens Araméniens catholiques* : 30.000 ; <sup>1</sup>
- *Chrétiens Latins* : 12.000 ; <sup>1</sup>
- Chrétiens Protestants : 5.000. <sup>1</sup>

Dans le contexte troublé de l'après 11 septembre marqué par une réflexion profonde sur les relations entre l'Occident chrétien et l'Islam, votre délégation a tenu à rencontrer les principaux dirigeants religieux de Syrie, en particulier les représentants des églises chrétiennes. C'est ainsi qu'elle a pu avoir des entretiens avec le Grand Mufti de la République, mais aussi avec les Patriarches grec-catholique, Grégoire III, et grec-orthodoxe, Ignace IV. Il s'agissait de mieux comprendre les relations entre les différentes communautés religieuses et l'Etat dans le contexte d'un pays arabe et majoritairement musulman.

Relevons d'abord que les églises chrétiennes orthodoxe comme grecque catholique sont et se revendiquent arabes. Conscientes du rôle joué par les chrétiens dans la naissance du nationalisme arabe, pleinement solidaires du sort de la nation arabe, elle ne se conçoivent pas comme extérieure mais comme des composantes à part entière, les plus anciennes mêmes, du pays. Bachar al-Assad l'a rappelé lui-même en soulignant que la Syrie était l'un des berceaux du christianisme et que celui-ci était une composante de la nation syrienne.

De fait, les relations semblent bonnes entre les Eglises et l'Etat, influencé par l'idéologie laïque du Baas mais aussi méfiant à l'égard de toute menace islamiste. Si, ici et là, des cas de brimades de chrétiens ont pu être relevés, ils semblent rester encore isolés. Plus encore, l'Etat accorde une place aux Eglises chrétiennes, par exemple, en donnant, à l'occasion de la construction de nouveaux quartiers, deux terrains : l'un pour construire une mosquée, l'autre pour bâtir une église.

De réelles inégalités demeurent cependant entre chrétiens et musulmans dans tout ce qui touche au statut des personnes, qui relève non de l'Etat mais des communautés religieuses. En effet, dès lors que survient un problème de relations avec l'Islam, c'est ce dernier qui l'emporte. A titre d'exemple : une femme chrétienne peut être déshéritée et répudiée librement si elle n'adopte pas la religion de son mari musulman. Ou encore, un musulman n'a pas le droit de se convertir au christianisme quand l'inverse est possible.

Néanmoins, en dépit de ces réelles difficultés, les Eglises chrétiennes savent gré au régime d'avoir maintenu la stabilité du pays, d'avoir assuré la coexistence des communautés et d'avoir combattu l'islamisme.

Leur principal motif d'inquiétude provient du fort courant d'émigration des chrétiens qui affaiblit les communautés syriennes et fragilise l'équilibre confessionnel syrien.

## ***B. LA MODERNISATION ÉCONOMIQUE ?***

### **1. Les bases économiques de la Syrie**

#### *a) Les secteurs économiques*

Avec un PIB par habitant d'environ 1.000 \$, la Syrie fait partie des pays relativement pauvres (135<sup>ème</sup> rang mondial sur 226).

- *L'industrie*, marquée par l'obsolescence de nombre de ses équipements, est encore peu développée, puisqu'elle représente seulement environ 10 % du produit intérieur brut. Il s'agit avant tout d'une industrie extractive qui concerne :

- *le pétrole* : 29<sup>ème</sup> rang mondial avec une production de 26 millions de tonnes. Le pétrole représente 75 % des recettes d'exportation syriennes avec 3,8 milliards de dollars. Mais l'exploitation tend à diminuer. La Syrie dispose encore de 10 ans de réserves. De manière conjoncturelle, la Syrie bénéficie des cours du pétrole et de l'importation de pétrole irakien à bas prix qui lui permet d'accroître ses exportations ;

- *le gaz naturel* sur lequel les autorités font peser leurs efforts, notamment pour le substituer au pétrole, réservé à l'exportation, pour les besoins intérieurs ;

- *le phosphate*, dont les réserves sont estimées à plus d'un milliard de tonnes. 75 % de la production sont destinés à l'exportation.

- *L'industrie manufacturière* proprement dite représente moins de 6 % du PIB et concerne avant tout le *textile* (30 % du PIB manufacturier et 15 % des exportations), l'*agroalimentaire* et le *bâtiment*. Depuis peu, les autorités syriennes ont engagé une politique de développement du *tourisme*. La Syrie, avec ses sites naturels ou historiques, dispose en effet d'un potentiel considérable en la matière. D'autre part, elle souhaite ainsi souligner son rôle de carrefour des civilisations et des cultures, renouer avec sa tradition d'ouverture sur le monde et améliorer une image ternie par l'autoritarisme du régime en particulier dans les années 1970-1980. Le ministre du Tourisme, Salah Al-Qalaah, a pu présenter à votre délégation une véritable stratégie de développement du tourisme en Syrie. De 36.000 lits à l'heure actuelle, la capacité hôtelière devrait passer à plus de 170.000 lits d'ici 2020 à raison de 8.000 créations par an. 10.000 emplois environ seraient ainsi créés chaque année. Le tourisme, qui a connu une forte progression depuis 1990 (700.000 voyageurs en 1990, plus de 3,5 millions en 2000) souffre cependant aujourd'hui du contexte de l'après 11 septembre.

- *L'agriculture* fournit plus de 30 % du PIB et occuperait le quart de la population active. Les principales cultures sont l'orge et le blé. Le coton est une culture d'exportation. Avec 250.000-275.000 tonnes exportées annuellement, la Syrie occupe le 9<sup>ème</sup> rang mondial (environ 6 % des exportations du pays). Légumes (olives, tomates, légumes secs) et fruits (raisin, oranges) occupent une place croissante dans l'agriculture et dans les exportations de la Syrie.

L'agriculture est évidemment dépendante des conditions climatiques. Au début des années 1990 elle a bénéficié d'un climat très favorable qui a permis d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. 1999 aura été une année moins favorable, marqué par une exceptionnelle sécheresse. Cependant, la Syrie poursuit avec constance un programme d'irrigation : sur 5,5 millions d'hectares cultivés, plus de 1,2 million d'hectares irrigués contre 600.000 en 1988.

- Enfin, les *services* concourent pour 50 % à la formation du PIB. Il s'agit essentiellement du *commerce*. Cependant la Syrie souffre d'un régime des changes complexe et caractérisé par l'inconvertibilité de la livre syrienne ainsi que d'un système bancaire et financier très peu performant.

#### *b) Le commerce extérieur*

Pays en voie de développement, la Syrie importe principalement des biens d'équipement et exporte surtout des matières premières sans valeur ajoutée. Tributaire des prix mondiaux du pétrole, du phosphate et du coton, la balance commerciale syrienne traditionnellement déficitaire depuis 1991 est redevenue légèrement bénéficiaire (40 millions de dollars) au cours du premier semestre 2001 en raison de la hausse du prix des produits pétroliers. Premier

partenaire commercial de Damas, l'Union européenne conserve sa prédominance.

(1) Une balance commerciale légèrement bénéficiaire en raison du niveau élevé des cours du pétrole

Les exportations de la Syrie ont connu une augmentation sensible et soutenue au cours des années 80 avec la mise en production des champs pétroliers : entre 1980 et 1990, elles ont doublé pour atteindre 4,22 milliards de dollars. Leur progression a été plus lente au cours de la décennie suivante puisqu'elles atteignaient 4,98 milliards de dollars en 2000 et, bien qu'à un niveau comparable en volume, elles devraient être légèrement supérieures en valeur en 2001 en raison de la bonne tenue des cours du brut.

Les importations syriennes ont connu, au cours de la même période, une évolution similaire : l'augmentation des recettes d'exportation a engendré de nouvelles capacités d'importation. Bien qu'affectées en partie à l'équipement, l'entretien et la modernisation des forces armées, une part substantielle de ces ressources a été utilisée pour des projets de développement d'infrastructures civiles, au développement de l'industrie manufacturière, en particulier textile, et pour acquérir à l'étranger des biens de consommation non disponibles localement en raison d'une production locale insuffisante ou de qualité insatisfaisante. Il convient de préciser que l'augmentation des importations syriennes a été consécutive et légèrement différée avec l'accroissement des exportations, ce qui a permis à la Syrie de dégager un excédent commercial au cours des années 90.

(2) Les exportations syriennes restent fortement spécialisées

Les exportations syriennes sont caractérisées par une forte spécialisation sectorielle puisque les ventes d'hydrocarbures, avec 3,78 milliards de dollars en 2000, représentaient plus de 75 % des recettes d'exportation du pays, immédiatement suivies par le coton avec 6,5 %. Cette spécialisation sectorielle sur des produits aux cours de vente extrêmement volatils et fixés sur un marché international où les autorités syriennes ne disposent d'aucune influence, fragilise les comptes extérieurs de la Syrie et rend le pays très dépendant d'une conjoncture sur laquelle il n'a aucune prise.

Par ailleurs, l'effet prix, en raison des cours élevés du brut, a fortement joué en faveur du maintien des exportations syriennes à un niveau élevé marquant une progression sensible de + 21 % entre les premiers semestres 2000 et 2001. Les exportations syriennes ont ainsi atteint 2,85 milliards de dollars au premier semestre 2001. Cet effet prix masque cependant une stagnation des volumes exportés, la production pétrolière syrienne étant tendanciellement orientée à la baisse en raison de l'épuisement des champs en exploitation.

Enfin, les exportations du brut irakien par l'oléoduc Kirkouk-Baniyas en marge de l'embargo imposé par les Nations unies qui ont débuté à la fin du premier semestre 2001 et qui sont estimées entre 150.000 et 170.000 barils/jour, augmentent d'autant les capacités d'exportation de la Syrie.

Les importations, quant à elles, progressent de 12 % pour atteindre, sur la période considérée, 2,81 milliards de dollars contre 2,51 milliards de dollars pour la même période en 2000. Une bonne récolte agricole en 2001, combinée avec une politique énergique de relance économique par l'investissement, a contribué, en améliorant la disponibilité des liquidités des ménages et les achats de biens d'équipement, à l'accroissement des importations.

### (3) L'Europe est le premier client et le premier fournisseur de la Syrie

Avec 1,17 milliard de dollars, les pays développés représentent 41,7 % des importations syriennes.

*Premier fournisseur* avec 30,9 % des exportations totales au premier semestre 2001 ou 870 millions de dollars contre 28,8 % pour l'année 2000, *l'Europe voit sa part de marché progresser* de 14,1 % sur la période considérée. L'Italie, avec 260 millions de dollars (+ 18,9 %) reste le principal fournisseur de la Syrie devant l'Allemagne (+ 9,1 % à 210 millions de dollars) et la France (+ 12,5 % à 160 millions de dollars). Le bloc des anciens pays communistes (Chine incluse), avec 530 millions de dollars, soit 18,8 % des exportations totales, représentent le second fournisseur de la Syrie. Les partenaires arabes et le continent américain représentent respectivement 3,8 % et 4,1 % des importations syriennes. On note un certain raffermissement de la position européenne malgré le souci syrien de diversifier ses approvisionnements et la signature de divers accords commerciaux avec plusieurs pays du Proche-Orient.

Les pays industrialisés sont aussi les principaux clients de la Syrie avec 66,7 % des exportations. Au sein de ce groupe, *l'Union européenne se taille la part du lion : premier fournisseur de la Syrie, elle est traditionnellement son premier client*. Au premier semestre 2001, les pays de l'Union européenne absorbaient ainsi 62,4 % des exportations syriennes, marquant une progression de 23,3 %, symétrique à celle des exportations totales en valeur de la Syrie qui ont, elles, progressé de 21,8 %.

Les pays du Proche et Moyen-Orient absorbaient 14 % des exportations syriennes, en progression de 4,3 %, part quasi identique à celle des PECO qui progressait, quant à elle, sur la période considérée, de 16,8 %.

Les exportations syriennes sont traditionnellement constituées de produits pétroliers, de coton, de fruits et légumes et d'articles de bonneterie. En 2000, le pétrole représentait ainsi 76 % des ventes totales de la Syrie.

<b>Echanges Syrie de 1980 au premier semestre 2001</b>					
	1980	1990	2000	1 <sup>er</sup> semestre 2000	1 <sup>er</sup> semestre 2001
Exportations	2,11	4,12	4,98	2,34	2,85
Importations	4,12	2,4	5,35	2,51	2,81
Total	6,23	6,52	10,33	4,85	5,66
Solde	- 2,01	1,82	- 0,37	- 0,17	0,04

<b>Importations syriennes, les 8 premiers fournisseurs</b>					
Les 8 premiers fournisseurs 1 <sup>er</sup> semestre 2000			Les 8 premiers fournisseurs 1 <sup>er</sup> semestre 2001		
Pays	Importations du pays	% total	Pays	Importations du pays	% total
Italie	0,22	8,76	Italie	0,26	9,25
Allemagne	0,2	7,96	Allemagne	0,21	7,47
France	0,14	5,57	France	0,16	5,69
Turquie	0,1	3,98	Turquie	0,11	3,91
Corée du Sud	0,1	3,98	Corée du Sud	0,11	3,91
Etats-Unis	0,09	3,58	Etats-Unis	0,1	3,55
Chine	0,09	3,58	Chine	0,1	3,55
Ukraine	0,09	3,58	Ukraine	0,09	3,2

<b>Exportations syriennes, les 8 premiers clients</b>					
Les 8 premiers clients 1 <sup>er</sup> semestre 2000			Les 8 premiers clients 1 <sup>er</sup> semestre 2001		
Pays	Exportations du pays	% total	Pays	Exportations du pays	% total
Allemagne	0,63	26,25	Allemagne	0,65	22,8
Italie	0,32	13,67	Italie	0,53	18,59
Turquie	0,23	10,0	France	0,27	9,47
France	0,22	9,4	Turquie	0,26	9,12
Espagne	0,11	4,7	Espagne	0,11	3,85
Autres UE	0,04	1,7	Autres UE	0,1	3,5
Etats-Unis	0,04	1,7	Etats-Unis	0,09	3,15
Portugal	0,04	1,7	Royaume-Uni	0,04	1,42

## 2. La nécessité de profondes réformes structurelles

### *a) Les maux de l'économie syrienne*

L'économie syrienne souffre de trois maux essentiels : c'est une économie contrainte, une économie bureaucratisée, une économie en panne de financement.

C'est une économie contrainte par la faiblesse de ses ressources internes et sa dépendance à l'égard de quelques productions comme le pétrole<sup>1</sup>... ou l'eau<sup>2</sup>. C'est une économie bureaucratisée, dans l'agriculture où les coopératives d'Etat restent importantes, dans l'industrie, marquée par les conceptions marxistes de division du travail et l'effort consenti au profit de l'industrie lourde ainsi que par une sous-productivité très importante<sup>3</sup> dans les services. C'est enfin une économie avec un secteur bancaire embryonnaire et maîtrisé par l'Etat. Ce dernier point est à l'origine du troisième mal de l'économie syrienne : son défaut de financement.

De fait, la Syrie ne dispose toujours pas d'un secteur bancaire performant. Depuis la prise du pouvoir par le Baas, le secteur bancaire est un monopole de l'Etat. Mais ce secteur souffre tout à la fois de l'inadaptation de son organisation, de son exemption des règles concurrentielles et de la défiance des investisseurs. Aussi son rôle dans le financement de l'économie privée est-il bien modeste.

### *b) Des réformes structurelles très progressives*

#### – Rénover le secteur public

S'il n'est pas encore officiellement envisagé de procéder à d'importantes privatisations, les autorités ont néanmoins pris conscience des lourds handicaps de ce secteur : faible productivité, appareil productif vieilli, productions souvent inadaptées au marché, mauvaise gestion financière et corruption.

Comme l'a expliqué à votre délégation le dynamique ministre syrien de l'Industrie, Issam Al-Zaïm, le Gouvernement syrien s'est, pour l'instant, engagé dans trois voies pour faire face à cette situation :

---

<sup>1</sup> Or, les réserves syriennes sont faibles : 10 ans seulement.

<sup>2</sup> Il convient de rappeler qu'aucun des grands fleuves de Syrie n'y a ses sources. L'Oronte naît au Liban, le Tigre et l'Euphrate en Turquie, ce qui, compte tenu des relations entre les deux pays, est un facteur de vulnérabilité.

<sup>3</sup> Le secteur public contribue pour moins de 30 % au PIB, mais il emploie plus de 42,5 % de la population active.

– en premier lieu, adapter les entreprises publiques à une « gestion de marché ». Il s'agit d'une part de déconcentrer la prise de décision au profit des Présidents-directeurs généraux d'entreprises et, d'autre part, d'adopter une gestion par objectif ;

– en deuxième lieu, ouvrir certains monopoles à la concurrence, notamment en matière d'importation, de métallurgie, de textiles, de production laitière.

– enfin, l'organisation du secteur public doit être réformée grâce à la suppression des six organes centraux qui en sont actuellement chargés. Les 104 sociétés du secteur public devraient être contrôlées par des bureaux spécialisés dont la mission serait de favoriser le développement d'une planification stratégique, le renforcement de la formation, l'introduction des nouvelles technologies. Certaines sociétés pourraient par ailleurs être fusionnées.

Cette restructuration ne peut se faire que progressivement. Le risque est grand, en effet, de voir la réforme des entreprises publiques entraîner une forte hausse du chômage.

### *c) Vers un nouveau système de financement de l'économie ?*

Cette réforme comporterait trois volets :

- 1.– Une réforme du système bancaire ;
- 2.– La révision du régime des changes ;
- 3.– La création d'une bourse des valeurs mobilières.

#### *(1) La réforme du système bancaire*

Elle repose sur la loi n° 28 de 2001 et permet la création de banques privées. Cependant leur capital doit être détenu à 51 % par des intérêts syriens. Ils convient de noter que six banques privées à capitaux libanais ont par ailleurs été établies dans des zones franches.

Cependant la réforme bancaire est retardée par un certain nombre d'obstacles : absence de certaines spécifications techniques (ratios prudentiels, règles de comptabilité) ; carence de l'infrastructure technique nécessaire à un système de paiement interbancaire. En ce domaine, une coopération a été établie entre la Banque centrale syrienne et la Banque de France.

L'ouverture de la première banque privée est attendue pour le premier trimestre 2003.

## (2) La révision du système des changes

La Syrie vit toujours sous l'emprise d'un système de taux de douze multiples. Le nombre de ces taux est monté jusqu'à 7. Ce régime est un puissant obstacle à l'afflux de capitaux et à l'ouverture commerciale. Aujourd'hui encore, l'écart entre le taux officiel et le taux du marché « libre » est de 1 à 12. Peu à peu un taux plus proche de la réalité économique, soit un dollar pour quarante-deux livres syriennes, tend à s'imposer. Par ailleurs, depuis 2001, certaines transactions peuvent se faire au taux du marché (50 livres syriennes pour un dollar).

## (3) La création d'une bourse de valeurs mobilières

Cette création viserait à donner au secteur privé un accès direct à l'épargne nationale. Elle a reçu l'accord du parti Baas.

### III. UN RÔLE RÉGIONAL EN DEVENIR

#### A. LE CONFLIT AVEC ISRAËL ET LA QUESTION PALESTINIENNE

Disposant d'une population nombreuse, d'une armée non négligeable, la Syrie reste l'un des Etats arabes dont le rôle est déterminant dans la région.

Après des années de conflits, le Président Hafez El-Assad a choisi, en 1990, de s'engager dans la voie du dialogue et des négociations avec Israël.

L'objectif syrien est, outre sa reconnaissance comme partenaire incontournable dans la région, la restitution du plateau du Golan, occupé par Israël depuis la guerre du Kippour. Plus généralement, Damas demande le retour aux frontières de 1967. Il s'agit de l'un des points sur lesquels les autorités syriennes n'ont jamais voulu transiger. A vrai dire, sans doute ne peuvent-elles pas se le permettre. Tout abandon du Golan serait perçu comme une trahison par la population syrienne et affaiblirait considérablement la légitimité du pouvoir à Damas.

Cependant, comme l'ont signifié ses interlocuteurs à votre délégation, la Syrie plaide aussi pour un règlement complet de la question palestinienne, et notamment du sort des réfugiés.

Les Palestiniens sont, pour la Syrie, tout à la fois des frères arabes, qu'elle accueille en nombre, mais aussi une menace potentielle et un atout. Menace car la Syrie n'a jamais voulu être entraînée malgré elle par les opérations palestiniennes contre Israël. Menace encore parce que le mouvement palestinien pourrait être une forme de déstabilisation de la Syrie comme elle l'avait été pour la Jordanie<sup>1</sup>.

Mais la résistance palestinienne est aussi un atout, car la Syrie « contrôle » certaines de ses branches, implantées à Damas. Elle est, à travers elles, un interlocuteur incontournable du dossier palestinien.

Dans le face-à-face avec Israël, la Syrie dispose d'autres atouts. Elle est ainsi seule à pouvoir offrir à Israël des garanties de sécurité sur sa frontière nord, parce qu'elle est une puissance frontalière, mais aussi parce qu'elle contrôle très largement le Hezbollah libanais.

---

<sup>1</sup> Rappelons, d'une part, que à la fin des années 60 la fraction la plus radicale du Baas, menée par le général Jedid, s'est appuyée sur une partie des mouvements palestiniens contre ... Hafez El-Assad et, d'autre part, que celui-ci, ministre de la Défense, n'a pas permis l'intervention de l'armée au profit des fedayins lors des combats de septembre 1970 en Jordanie.

Pour l'heure cependant, les autorités syriennes rencontrées par votre délégation ne voient pas de perspectives de déblocage du dialogue avec Israël.

L'analyse unanime des interlocuteurs de votre délégation est que les autorités israéliennes actuelles ne veulent pas la paix. Soutenus avec trop de partialité par les Etats-Unis, elles ne sont pas contraintes à la négociation et au dialogue. Dès lors, toutes les propositions, comme celle du prince Abdallah, formulée lors de la présence en Syrie de votre délégation, sont vaines. Plus encore, toute concession arabe est vue par Israël comme la confirmation de la validité de sa politique de force.

### ***B. LE LIBAN : VERS UNE REMISE EN CAUSE DU STATU QUO ?***

L'armée syrienne est intervenue au Liban en 1976. Elle ne l'a jamais quitté. Plus de 30.000 soldats syriens demeurent aujourd'hui sur place. L'accord de Taëf en 1989, puis le traité de fraternité, de coopération et de coordination de 1991 ont dessiné le cadre du partenariat inégal bâti entre la Syrie et le Liban. Les deux Etats ont ainsi été amenés à coordonner leur politique extérieure pour avoir une approche unie des questions de sécurité. De plus, Damas contrôle le deuxième bureau (services de renseignements) de l'armée libanaise. Par ailleurs, les divisions profondes de la classe politique libanaise permettent à la Syrie de se poser en arbitre des différends libanais.

Economiquement aussi, la Syrie tente de maintenir sa tutelle sur le Liban où plus de 300.000 de ses ressortissants ont immigré et constituent une importante source de devises. Le commerce extérieur syrien bénéficie aussi de cette situation avec un excédent de près de 250 millions de dollars par an sur 350 millions de dollars d'échanges totaux entre les deux pays.

Politiquement, les plus hautes autorités syriennes soulignent qu'elles garantissent la stabilité du Liban et la sécurité des chrétiens libanais. Elles insistent sur le fait que la Syrie tient à préserver la place des communautés chrétiennes au sein de l'Etat du Liban qui, à bien des égards, et notamment par sa diversité religieuse, ressemble à la Syrie.

On comprend dès lors que la résolution du problème libanais sera progressive. On notera cependant qu'au Liban même le tabou du débat sur les relations avec la Syrie est tombé et que l'occupation syrienne fait aujourd'hui l'objet de critiques publiques.

## ***C. DES RELATIONS COMPLEXES AVEC LES ETATS VOISINS***

### **1. La Turquie : entre méfiance et volonté de rapprochement**

Les deux pays voient leur relations limitées par deux contentieux. En premier lieu, la Syrie continue de revendiquer la région d'Antioche, le Sandjak d'Alexandrette, véritable débouché de la Syrie du Nord sur la Méditerranée, cédé à la Turquie par la France, puissance mandataire, en 1939, afin d'empêcher Ankara de se rallier aux puissances de l'Axe. En second lieu, le partage des eaux de l'Euphrate qui prend sa source en Turquie mais fournit 60 % de l'énergie hydroélectrique de la Syrie. Conjugués à la méfiance traditionnelle entre Turcs et Arabes, ces contentieux ont longtemps été à la source de tensions entre les deux pays. La guerre du Golfe a permis de les rapprocher. Néanmoins, les relations étroites entretenues entre Ankara et Tel-Aviv sont très mal ressenties à Damas. Il semble néanmoins qu'un net réchauffement des relations entre les deux pays soit en cours.

### **2. L'Iran ou le partenaire privilégié**

Depuis la guerre entre l'Iran et l'Irak, en 1980, la Syrie, seule des pays arabes, a tissé des liens étroits avec l'Iran. Abrisant plusieurs monuments chiites, la Syrie accueille plus de 2,5 millions de pèlerins iraniens chaque année. Elle bénéficie d'aides financières en provenance de Téhéran. Par ailleurs, la Syrie conserve au Liban une attitude bienveillante à l'égard du Hezbollah en le laissant implanter dispensaires, écoles et mosquées.

### **3. De lourds contentieux avec l'Irak**

L'hostilité syro-irakienne est ancienne. La rivalité entre Damas et Bagdad plonge ses racines au VIII<sup>ème</sup> siècle après Jésus-Christ lorsque les Abbassides renversent la dynastie des Omeyyades dont la capitale est Damas (749). Mansour, deuxième Calife abbasside fait bâtir une nouvelle capitale en Irak, Bagdad, dont peu à peu le rayonnement éclipse celui de Damas. Le califat se fait plus oriental laissant une place croissante aux Turcs et aux Perses. Les arabes syriens se sentent dépossédés du pouvoir. Cette rivalité réapparaît avec force à l'époque contemporaine.

En 1963, le Baas prend le pouvoir dans les deux pays. Le général Aref qui a mené le coup d'Etat irakien l'évince cependant du pouvoir. En 1968, il est renversé par des officiers baasistes dont Saddam Hussein. Paradoxalement, la tension entre les deux pays s'exacerbe. C'est qu'ils veulent tous deux apparaître à la tête du monde arabe. En dépit de tentatives de

rapprochement, les divergences entre les deux pays ne cesseront de s'accroître. En 1980, l'Irak attaque l'Iran et la Syrie prend clairement le parti de Téhéran. Dix ans plus tard, en 1990, la Syrie se range du côté de ceux qui dénoncent l'atteinte à la souveraineté du Koweït. Elle envoie des contingents en Arabie Saoudite et aux Emirats arabes unis pour faire face à la menace irakienne. Ce faisant, Damas tire les leçons de l'écroulement de l'URSS et se rapproche des Etats-Unis.

Cependant, l'arrivée au pouvoir de Bachar al-Assad semble se traduire par une tentative de décongélation entre les deux pays. Si les relations politiques restent tendues, notamment sous la pression américaine et des monarchies du Golfe, les relations commerciales s'intensifient. En particulier, Damas achète environ 200.000 barils de pétrole par jour à Bagdad. Le rapprochement syro-irakien s'est aussi traduit par la décision prise en septembre 2002 d'implanter deux zones franches à proximité de la frontière irakienne ainsi que par la réalisation de projets d'investissements communs (création d'une usine d'engrais chimiques en Irak pour 300 millions de dollars, d'une usine de verre à Alep pour 100 millions de dollars, d'une station de pompage sur le Tigre...).

Par ailleurs, les autorités syriennes, comme le peuple syrien, ne peuvent que ressentir avec émotion et inquiétude la perspective d'une guerre en Irak. Outre la naturelle solidarité entre deux peuples arabes, cette émotion s'explique par le fait que l'action américaine dans la région paraît, à bien des égards, marquée par l'unilatéralisme. Cette action est, de surcroît, perçue comme profondément injuste compte tenu du soutien absolu accordé à Israël par Washington dans le conflit avec le peuple palestinien.

## IV. LES RELATIONS AVEC LA FRANCE

### A. DES RELATIONS POLITIQUES RÉTABLIES

Après des périodes de tension, les relations politiques entre les deux pays se sont sensiblement améliorées. Les visites du Président de la République en octobre 1996, juin 2000 et octobre 2002 (en marge du Sommet mondial de la francophonie à Beyrouth), puis les visites d'Etat en France d'Hafez El-Assad en juillet 1998 et de Bachar El-Assad en juin 2001, et son passage à Paris en décembre 2002, ont été, à cet égard significatives. Par ce rapprochement, la France escompte faciliter son insertion dans le processus de paix régional et être présente sur le dossier libanais. La Syrie, elle, souhaite que la France fasse contrepoids aux Etats-Unis dans la région, mais aussi développer la coopération bilatérale entre les deux pays.

Les relations interparlementaires se sont considérablement intensifiées. Après la mission du Groupe sénatorial en mars 2002, les parlementaires syriens ont pu se rendre en France en décembre de la même année.

Parallèlement, les contacts ministériels se sont développés ces dernières années (rencontres régulières entre le ministre des Affaires étrangères et son homologue syrien dans le cadre du processus de paix). Les échanges de ministres techniques, dans des domaines de coopération porteurs, se sont également multipliés (enseignement supérieur, pétrole, agriculture, transports...).

La visite d'Etat de Bachar El-Assad (juin 2001) a marqué une nouvelle étape importante de nos relations. Trois accords de coopération ont été signés au cours de cette visite :

- Un accord sur les modalités de la coopération franco-syrienne pour la *création d'un Institut supérieur d'administration publique*, signé le mardi 26 juin par le ministre de la Fonction publique et de la réforme de l'Etat, et le ministre syrien de l'Enseignement supérieur, M. Hassan Riché. Cet accord précise certaines modalités du partenariat pédagogique engagé entre l'ENA et le futur institut, élaboration des épreuves du concours, des cursus, formation des formateurs, et annonce les missions d'expertise qui identifieront les autres actions à entreprendre.

- Une déclaration d'intention en matière de *coopération scientifique et technologique* signée le 27 juin par le délégué aux Relations internationales et à la Coopération du ministère de la Recherche et ministère de l'Education nationale et le ministre syrien de l'Enseignement supérieur, M. Hassan Riché. Cet accord vise à aider la Syrie à élaborer une stratégie nationale de recherche

et d'innovation technologique et à favoriser son ouverture vers la communauté scientifique internationale (par le biais notamment des NTIC).

– Une déclaration d'intention dans le domaine du tourisme, signée le 25 juin par le secrétaire d'Etat au Tourisme et le ministre syrien de l'Economie, M. Mohammed Al Imadi. Il s'agit d'un engagement à encourager les échanges touristiques entre les deux pays, en accordant des facilités aux sociétés de transports publiques et privées et aux investisseurs, en appuyant les activités de promotion, en apportant une expertise en matière d'aménagement touristique, de protection du patrimoine et de tourisme culturel.

La qualité des relations entre les deux pays a récemment été illustrée par leur parfaite communion de vues face à la situation en Irak. C'est ainsi que la Syrie a voté, sous l'impulsion de la France, en faveur de la résolution n° 1441 du Conseil de sécurité qui prévoit le désarmement de l'Irak dans le cadre de l'ONU.

## ***B. LES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES ENTRE LES DEUX PAYS***

Au cours du premier semestre 2001, les exportations françaises vers la Syrie, soit 162 millions d'euros, ont connu une augmentation sensible de 22,1 % par rapport à la même période de l'année 2000. De façon symétrique, nos importations, qui ont atteint 334 millions d'euros ont progressé de 32,3 %. Notre pays affiche donc un courant d'échanges déficitaire avec la Syrie de 172 millions d'euros, alors que notre solde était de – 120 millions d'euros sur les six premiers mois 2000. Si ces résultats font état d'une forte progression de nos échanges, la dégradation de notre solde (- 52 %) en raison d'importants achats pétroliers, n'est que marginalement compensée par la progression de nos exportations. Le taux de couverture des importations par les exportations est désormais de 49 %, contre 53 % en 2000.

### **1. Des échanges commerciaux structurellement déficitaires en raison de nos importants achats d'hydrocarbures qui masquent une forte progression de nos exportations**

Premier partenaire commercial de la Syrie en 1999 pour des raisons exceptionnelles (contrats Airbus), la France avait enregistré en 2000 une détérioration sensible de ses échanges avec ce pays : le taux de couverture des exportations (244,27 millions d'euros) sur les importations (610 millions d'euros) avait ainsi été divisé par trois. Cette tendance se prolonge sur les six premiers mois 2001 qui, s'ils marquent une progression sensible de nos échanges globaux en valeur, font aussi état d'une brutale et importante dégradation de notre solde commercial (- 52 %) par rapport à l'année précédente en raison, principalement, d'une forte augmentation en valeur de

nos achats énergétiques (pétrole brut et produits pétroliers raffinés), lesquels représentent plus de 90 % du total de nos importations.

Cependant, alors que nos exportations avaient baissé en 2000 (- 42 %) en raison de l'arrêt de nos livraisons d'aéronefs, de l'atonie de la demande intérieure syrienne et de la faiblesse de l'investissement public, celles-ci sont à nouveau orientées à la hausse en 2001 puisqu'elles marquent une progression de 22,1 % au cours du premier semestre.

## **2. Un rebond de nos exportations tirées par une forte hausse de nos ventes de biens d'équipement, d'automobiles et de biens intermédiaires**

Au cours du premier semestre 2001, nos exportations vers la Syrie ont globalement progressé de 22,1 % par rapport à la même période de l'année précédente. Ce bon résultat, qui marque une progression soutenue et continue de notre commerce courant, masque toutefois une situation contrastée en fonction des secteurs concernés :

- Nos exportations dans le secteur agroalimentaire, traditionnellement constituées par des ventes de sucre et de céréales, accusent une chute marquée de - 25,8 %.

- A contrario, nos ventes de biens d'équipement atteignent 60,5 millions d'euros contre 15,1 millions d'euros au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2000. Cette augmentation importante (+ 33,7 %) est due, en partie, aux livraisons de locomotives par Alstom aux Chemins de fer Syriens.

- Il en est de même pour le secteur de l'industrie automobile (+ 33,7 %) dont les ventes atteignent 11,1 millions d'euros ou et celui des biens intermédiaires (46,3 millions d'euros, + 11,7 %), poste composé pour l'essentiel de tubes de fonte ou d'acier (10 millions d'euros), de produits chimiques (20,4 millions d'euros) ou de matériel électrique et électronique (9,2 millions d'euros).

## **3. Une forte augmentation de nos importations**

Au cours du premier semestre 2001, nos importations de pétrole brut et de produits raffinés ont progressé de 232 millions d'euros à 310 millions d'euros, soit une hausse moyenne de + 33,5 % après l'augmentation de 75,6 % observée sur l'année 2000. Elles ont représenté, au cours de la période considérée, 90 % du total de nos importations en valeur. Toutefois, alors qu'au cours de l'année dernière c'était essentiellement la bonne tenue du cours du brent qui était à l'origine de ce résultat, c'est, pour le premier semestre 2001,

l'accroissement des engagements du groupe Totalfina Elf auprès du Bureau Syrien de commercialisation du pétrole (SYTROL). Le groupe pétrolier français a ainsi commandé, pour l'année 2001, un surcroît de livraisons à Sytrol, ceci à la demande des autorités syriennes qui disposent depuis la réouverture de l'oléoduc Kirkouk-Banias, mi-2000, d'une capacité accrue d'exportation de produits pétroliers.

### ***C. LA COOPÉRATION FRANCO-SYRIENNE***

#### **1. La coopération franco-syrienne en 2001, une coopération bilatérale confortée**

##### *a) La France, partenaire privilégiée de la Syrie, des positions françaises confortées*

La coopération franco-syrienne a été renforcée au cours d'une année 2001 notamment marquée :

- par la tenue à Damas,
  - du comité de coopération dans les domaines de l'archéologie et des sciences sociales en mars ;
  - de la grande commission mixte franco-syrienne en avril ;
  - du colloque sur la recherche appliquée en agronomie en septembre ;
- par la signature d'accords de coopération dans les domaines :
  - de *l'appui institutionnel* (projet ENA, entre le ministère français de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat et le ministère syrien de l'Enseignement supérieur),
  - de la *recherche agronomique* (entre l'INRA et les ministères syriens de l'Agriculture et de l'Enseignement supérieur),
  - de *l'aménagement urbain et des transports* (entre les ministères syrien et français des Transports) ;
- par la réussite du voyage en France du Président Syrien qui a notamment insisté sur l'importance qu'il accordait à la coopération dans le domaine de la formation.

Le procès-verbal de la douzième session de la commission mixte souligne que “ *les deux parties ont dressé un bilan positif de leur coopération,*

*basée sur des échanges riches et diversifiés, notamment aux plans universitaire, éducatif et culturel. S'appuyant sur ce bilan positif, mais souhaitant mettre davantage en lumière les priorités de cette coopération, elles conviennent de poursuivre et développer les projets de coopération selon les orientations suivantes : développer le plurilinguisme et la coopération éducative, renforcer les échanges universitaires, scientifiques et technologiques ; soutenir la diversité culturelle et valoriser le patrimoine historique et archéologique ; accompagner le processus de modernisation des structures publiques et privées engagé par la partie syrienne ”.*

Au cours de l'année 2001, le taux de réalisation des actions programmées atteint presque 100 % malgré le contexte particulier de l'après 11 septembre 2001. La bonne exécution de la programmation 2001 traduit concrètement l'adhésion des deux partenaires à de grandes orientations qui répondent aux besoins et à la demande de la partie syrienne.

Il convient aussi de souligner que des recommandations de la commission mixte ont été très rapidement mises en œuvre, comme en témoignent la signature de l'accord de coopération entre le ministère français de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat et le ministère syrien de l'Enseignement supérieur (projet ENA) et celle d'un accord de coopération entre l'INRA et les centres syriens de recherche des ministères de l'Agriculture et de l'Enseignement supérieur (projet d'appui à la recherche agronomique).

## **2. Priorités et évolution des moyens de la coopération franco-syrienne.**

### *a) Programmation budgétaire 2002, un effort significatif de la partie française*

En 2002, l'enveloppe budgétaire du poste est à la hausse. De plus, deux postes d'assistants techniques ont été créés dans les secteurs bancaire et institutionnel. L'objectif est d'assurer le renforcement de nos capacités d'intervention dans les domaines de l'appui à la modernisation de l'administration et à la réforme du système bancaire. Le pilotage du projet d'appui à la création de l'institut national d'administration publique en sera aussi facilité.

Les moyens attribués témoignent de l'importance accordée à la coopération franco-syrienne par la France, avec des montants programmés maintenus à un niveau élevé.

L'enveloppe s'élève à 3.539.000€ (20.033.584 FF) en 2002 contre 19.180.000 FF en 2001, 19.120.000 FF en 2000 et 20 MF en 1999.

L'exercice de programmation, facilité par cette augmentation de l'enveloppe budgétaire, n'en reste pas moins tenu compte tenu du succès du programme pilote « programmes assistants-docteurs » (478 doctorants seront en formation en France en 2002 contre 300 en 2001 !) ou de l'ouverture de nouveaux chantiers (coopération institutionnelle avec l'appui au projet syrien d'institut national d'administration publique, développement de la coopération dans le domaine de la recherche agronomique, renforcement de la coopération pour l'enseignement du français dans les universités, appui au développement de filières francophones dans le supérieur...) conformément aux conclusions de la commission mixte.

### *b) Les priorités de la coopération franco-syrienne*

La coopération bilatérale obéit à une programmation établie avec le souci de concentrer nos interventions, de les inscrire dans des projets à moyen terme et de les construire avec nos interlocuteurs syriens en fonction des priorités définies le ministère des Affaires étrangères et dans le cadre des décisions arrêtées avec nos partenaires syriens à l'occasion de la commission mixte franco-syrienne tenue en avril 2001.

Ces priorités sont :

- *l'extension du programme de formation doctorale des assistants et la mise en place du programme « enseignants-chercheurs » ;*

- *le démarrage d'une coopération en recherche scientifique, notamment dans le domaine agronomique ;*

- *la poursuite et la rénovation de notre coopération archéologique et en sciences humaines, dans le contexte de la création en 2002 du futur Institut Français du Proche-Orient ;*

- *la coopération technique, axée sur la modernisation des structures publiques syriennes (accompagnement de la création d'un institut d'administration ; modernisation du secteur bancaire, coopération médicale) ;*

- *le renforcement et réajustement des actions en faveur du français, afin d'être en mesure d'accompagner les dernières décisions concernant l'enseignement de notre langue dans le système scolaire syrien ;*

- *la coopération dans le domaine des arts et de la culture.*

### 3. La coopération franco-syrienne par rapport aux autres coopérations

#### a) Coopérations bilatérales

Si la France occupe encore le premier rang des coopérations bilatérales et développe des activités dont la visibilité est de très loin la plus importante, elle n'est évidemment pas le seul partenaire de la Syrie.

*L'Italie* a déployé une activité importante et révélé ses ambitions en Syrie à l'occasion de la signature en novembre 2000 d'une convention financière d'un montant de 60 millions d'euros (40 millions de prêts et 20 millions de dons) qui devrait être mise en œuvre sur une période de cinq années. Certes, cette convention n'a pas encore connu un commencement d'exécution mais *l'Italie* (notamment dans les domaines de l'archéologie, de la culture –ouverture d'un centre culturel en 2000- ou du tourisme) se profile comme un partenaire notable de la Syrie.

Parmi les autres partenaires :

- *l'Allemagne* conserve un important programme archéologique et dispose d'un centre culturel actif. Elle a, en revanche, mis fin à sa coopération dans le secteur de l'enseignement technique et professionnel où elle avait développé un important programme dans l'un des instituts moyens industriels de Damas ;

- *l'Angleterre* limite ses activités aux cours de langue dans le cadre du British Council de Damas ;

- *l'Espagne* dispose d'un Institut Cervantes assez actif ;

- *le Danemark* limite ses activités dans un institut de recherche remarquablement installé dans la vieille ville ;

- *la Russie* ne développe plus de coopération et se contente de louer les salles de l'important centre culturel dont elle dispose à Damas à des organisateurs locaux de manifestations culturelles ;

- *les Etats-Unis* développent des activités réduites dans leur centre culturel (cours de langue, séances de cinéma). Ils offrent quelques bourses universitaires et de découverte ;

- *l'Iran* dispose d'un centre culturel actif à Damas.

Les autres coopérations bilatérales, hors pays arabes, sont limitées, si l'on excepte le Japon.

### *b) Coopérations multilatérales*

L'Union européenne est le principal partenaire de la Syrie. Cette coopération reste toujours marquée par la lenteur de sa mise en oeuvre et par l'addition des pesanteurs bureaucratiques syriennes et bruxelloises.

Cependant, alors que nos relations avec l'Union européenne avaient marqué le pas en 1999-2000, l'année 2001 a permis de réaliser plusieurs manifestations d'importance dans le domaine culturel, en partenariat étroit avec la délégation de l'Union européenne : rencontres photographiques d'Alep ; manifestation « *la Syrie dans le regard de l'autre* » ; soirées musicales méditerranéennes. Par ailleurs, notre représentation sur place, associée aux missions d'experts de la commission européenne, a contribué activement à la redéfinition du programme « *modernisation du secteur de la santé* » au sein duquel le domaine hospitalier– ou l'intervention française est importante– avait été jusqu'à présent négligé.

Une veille attentive sur les programmes européens a été mise en place par notre représentation à Damas et devrait être renforcée en 2002. Cette attention à la complémentarité de nos actions avec celles de l'Union européenne est d'autant plus nécessaire qu'elle intervient dans des secteurs où notre coopération est active : santé, formation d'universitaires, archéologie et patrimoine, appui institutionnel, modernisation du secteur économique et bancaire.

En 2002, la coopération avec l'Agence universitaire de la francophonie (AUF, ex-AUPELF-UREF) devrait se développer. Les autorités politiques syriennes ont donné leur aval à la mise en place d'accords d'association entre les universités syriennes et l'Agence. A l'avenir, le ministre de l'Enseignement supérieur souhaite que cette coopération se développe de manière intensive, notamment dans la perspective de mise en place d'une université virtuelle syrienne. Notre coopération appuie le projet de développement de filières de formation francophones (niveau DEA ou DESS). Le bureau régional de l'Agence universitaire de la francophonie et notre ambassade sont convenues de favoriser le renforcement de l'offre de formation du réseau francophone aux étudiants syriens par l'attribution de bourses de l'AUF. Des perspectives ont notamment été ouvertes dans le domaine de la recherche agronomique à la suite de la signature de l'accord de coopération entre l'INRA et les centres de recherche syriens ; la préformation linguistique d'universitaires en Syrie sera favorisée afin qu'ils puissent intégrer des filières francophones de recherche et de formation au niveau du 3<sup>ème</sup> cycle.

Par ailleurs, les liens déjà étroits entre le bureau de l'Agence universitaire de la francophonie à Beyrouth et le Centre de ressources sur la France contemporaine du Centre culturel français de Damas ont été renforcés.

Dans le domaine du patrimoine, notre coopération pour l'étude et la conservation de la citadelle de Damas se poursuit en collaboration avec l'UNESCO et le Centre d'Ingénierie pour l'Archéologie et l'Environnement du Caire. Cette coopération avec l'Unesco s'est étendue dans le champ du tourisme culturel au programme de mise en valeur des " villes mortes ".

### *c) Coopération régionale*

Des opérations communes dans le cadre des missions régionales « Eau » et « Audiovisuelle » basées à Amman ont pu être menées d'une part dans le domaine de la gestion de l'eau, et d'autre part, dans celui de l'audiovisuel.

Le bureau du livre du Centre culturel français de Damas a fonctionné en coordination avec celui du Caire. Cette coopération sera encore renforcée en 2002 dans la perspective du développement du programme d'appui à la pensée française.

Avec le Liban, une coopération active a été engagée en 2001 dans les domaines de la culture et de la formation , avec le concours de l'AFAA (projets d'appui à la création locale ; projet ORMUZ mis en œuvre en relation avec l'association des musiques innovantes) et la coopération avec l'Ecole Supérieure des Affaires de Beyrouth dans le cadre de l'appui à la modernisation du secteur privé et « entrepreneurial » syrien a été maintenue.

## **4. L'enseignement du français en Syrie**

En dehors du Centre culturel français de Damas et de ses antennes à Alep et Lattaquié, ainsi que de quelques instituts privés de langues, l'enseignement du français est assuré dans le système scolaire syrien (enseignement public, privé et nationalisé), dans les quatre universités syriennes ainsi qu'au Centre de langue française de Damas (qui relève du ministère du Plan), enfin dans quelques centres culturels arabes (qui dépendent du ministère de la Culture).

### *a) Ministère de l'Education*

#### *(1) L'enseignement public*

Jusqu'à présent, une seule langue étrangère était enseignée au cours de la scolarité pendant huit ans (les deux dernières années de l'enseignement primaire et les six années de l'enseignement secondaire, premier et deuxième cycles).

La répartition se faisait entre :

- l’anglais :82 % des effectifs, soit en 2000 : 1.497.971 élèves ;
- le français :18 %, soit en 2000 : 272.462 élèves.

Le nombre des professeurs, communiqué par le ministère pour l’an 2000 était de 8.508 pour l’anglais et de 3.157 pour le français.

A partir de cette rentrée scolaire 2001-2002, une grande réforme introduit l’obligation de deux langues étrangères pour tous les élèves au cours de leur scolarité :

– l’anglais, comme première langue étrangère, à partir de la quatrième année de l’enseignement du cycle primaire (qui comporte six années d’études) et jusqu’au baccalauréat. Le souhait du ministère est de pouvoir, petit à petit, commencer l’anglais dès la première année de l’enseignement primaire.

**– le français, comme deuxième langue étrangère obligatoire à partir de la première année du premier cycle de l’enseignement secondaire et jusqu’au baccalauréat (soit six années d’études).**

Les deux langues seront matière à examen pour le brevet et le baccalauréat.

L’enseignement de l’anglais première langue étrangère obligatoire a donc commencé cette année dans toutes les classes de 4<sup>ème</sup> et également de 5<sup>ème</sup>. L’enseignement du français, en revanche, ne débute plus dans le cycle primaire. Seuls les élèves en dernière année de primaire ayant commencé le français l’an dernier continuent leur apprentissage selon les anciens programmes.

L’enseignement du français comme deuxième langue obligatoire débutera, pour les élèves qui ont commencé l’anglais cette année, à la rentrée 2003-2004. C’est-à-dire qu’il reste moins d’une année pour fixer le nombre de périodes hebdomadaires qui seront allouées à l’enseignement du français en accord avec les objectifs généraux qui restent à déterminer, choisir ou adapter les manuels de français, langue étrangère pour les six années d’apprentissage, évaluer les besoins en professeurs de français, assurer la formation initiale et le recyclage des professeurs de français nécessaires à la mise en place de la réforme.

## (2) L'enseignement privé et nationalisé

Jusqu'à présent, cet enseignement ne représentait qu'une petite partie des effectifs scolaires : un peu plus de 6 %. Mais en raison du recrutement de ses élèves, il était loin d'être négligeable dans la formation de l'élite syrienne.

Comme dans l'enseignement public, une seule langue étrangère était enseignée, mais depuis la première année du primaire, et parfois même depuis la première section de maternelle, avec un nombre d'heures hebdomadaires accru et des manuels plus attrayants. Les statistiques pour l'année 2000 donnaient 90.856 élèves en anglais et 13.221 élèves en français, avec un nombre de 190 enseignants pour le français.

Depuis cette année, le privé connaît un développement certain avec l'ouverture d'écoles souvent calquées sur les modèles étrangers, aux droits d'écolage fort élevés et où la demande des parents l'oriente massivement vers l'enseignement de l'anglais.

A la demande du ministère de l'Education, les écoles privées et nationalisées qui avaient fait le choix du français doivent commencer l'anglais dès cette année, en classe de 4<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup>, à raison de deux périodes hebdomadaires au minimum. Certaines de ces écoles ont commencé aussi l'apprentissage de l'anglais à partir de la première année du premier cycle du secondaire bien qu'elles n'y soient pas obligées. L'introduction de l'anglais n'a cependant pas modifié le volume horaire consacré à la langue française.

Quant aux écoles privées et nationalisées qui avaient fait le choix de l'anglais, elles n'ont pas, selon le ministère, à introduire l'enseignement du français. C'est à la rentrée 2003-2004 que le français sera obligatoire en classe de première année du premier cycle du secondaire, selon le même horaire et avec les mêmes manuels que dans l'enseignement public.

Le lycée Bassel Al-Assad de Damas, école nationalisée, présente un caractère spécifique avec la création, depuis 1992, d'un Centre d'excellence pour le français. A la fois vitrine et laboratoire d'expérimentation de projets portant aussi bien sur l'élaboration de nouveaux manuels que la formation continue des enseignants, voire la motivation des élèves. A partir de cette année, commence un nouveau projet visant un enseignement partiel en français de disciplines scientifiques.

Le passage du français de 1<sup>ère</sup> langue optionnelle et « minoritaire » face à l'anglais au statut de 2<sup>ème</sup> langue, mais obligatoire pour tous les élèves du secondaire et à la fois une chance et un défi.

Une chance car il devrait permettre d'accroître significativement la pratique du français en Syrie. Un défi car c'est un effort considérable de recrutement et de formation d'enseignants qu'il faudra consentir pour la réussite de cette réforme.

### *b) Ministère de l'Enseignement supérieur*

Deux opérations essentielles sont conduites avec succès depuis plusieurs années :

- la formation linguistique intensive des assistants du Programme Assistants Boursiers ;
- le renforcement linguistique des étudiants de première année des Départements de Français.

A la rentrée universitaire 2001-2002, ces opérations seront également menées à l'université de Homs.

Les projets du ministre de l'Enseignement supérieur (universités privées, formation linguistique intensive, développement des formations supérieures en relation avec l'étranger, etc...) annoncent la nécessité d'un renforcement de notre coopération au niveau universitaire.

## **5. Vers un nouvel axe de coopération : l'enseignement supérieur**

La réforme de l'enseignement supérieur annonce l'enseignement d'une langue étrangère en 1<sup>ère</sup> année et dès la 2<sup>ème</sup> année l'enseignement d'une discipline en langue étrangère. Si cette réforme est confirmée, elle conduira à l'accroissement de l'influence de la langue française à l'université mais aussi des besoins de formation.

D'autre part, la promulgation, le 16 août, du décret qui autorise l'ouverture d'établissements mixtes et privés crée un contexte inédit et favorable au développement de l'enseignement en langue étrangère.

Cet environnement récent renouvelle les opportunités d'enseignement du français et en français et ouvre des perspectives attrayantes pour les professeurs.

Dans ce contexte, trois thèmes de réflexion s'imposent à la France :

- 1.- Le renouveau des départements universitaires de français.
- 2.- La création de filières francophones.
- 3.- La prise en compte du développement de l'enseignement privé.

#### (1) Les départements de français

Une enquête est en cours de liaison avec les lecteurs et moniteurs, afin d'identifier les difficultés, et de mieux évaluer les collaborations envisageables.

La concertation avec les chefs de départements se poursuit et devrait aboutir rapidement à un bilan et à des premières orientations.

Dès à présent il paraît indispensable de :

- faire évoluer les cursus ;
- introduire de nouvelles filières comme, par exemple, les langues étrangères appliquées (ex : LEA) ;
- proposer une formation diplômante aux assistants et aux autres enseignants de français et de langues étrangères ;
- développer l'enseignement à distance (DEA, doctorat, thèse en cotutelle). Un programme similaire a été mis en place en Egypte avec pour principal partenaire l'Université Paris 3.

#### (2) La création de filières francophones dans les universités pour les disciplines définies comme prioritaires par la commission mixte : droit, économie, gestion, informatique.

La demande d'échanges avec les universités françaises est forte. L'Université de Damas, en particulier, a accueilli favorablement la proposition française d'engager une large concertation avec les responsables de filières prioritaires de l'université.

#### (3) L'enseignement privé

La promulgation d'un décret autorisant l'ouverture d'établissements privés et d'universités privées et en partenariat crée une situation nouvelle. La France est attentive à l'évolution de ces nouveaux engagements pour être en mesure de répondre à toute demande et pour faciliter le développement de l'offre française. L'expérience égyptienne s'avère précieuse avec la fondation

de l'université française privée au Caire dans laquelle se trouvent engagées en priorité les filières qui intéressent aussi la Syrie.

Les départements de français ont été impliqués dans la stratégie et la pédagogie de la formation linguistique. Là encore, c'est Paris 3 qui a accepté de créer deux filières importantes de cette nouvelle université. Paris 3 devrait être le porteur du pôle « ingénierie linguistique » de la future université au travers d'un département LEA et un département traduction et interprétariat (ESIT), mais aussi pour les langues de spécialité. D'autre part, pour la première année, Paris 3 devrait aussi prendre en charge une année propédeutique pour la mise à niveau des étudiants sélectionnés par cette université.

## CONCLUSION

La Syrie est aujourd'hui à la croisée des chemins. Son économie est en cours de modernisation, mais doit encore faire l'objet de profondes réformes. Politiquement, la libéralisation du Printemps de Damas doit se poursuivre, sauf à dissuader les investisseurs internationaux de se tourner vers la Syrie.

Consciente de son rôle potentiel de carrefour des cultures au Proche-Orient, fondé sur une histoire millénaire la Syrie s'est engagée dans la voie de l'ouverture, intérieure et extérieure. La France ne ménagera pas ses efforts pour l'encourager et lui apporter le soutien dont elle pourrait avoir besoin.

Le Sénat, au travers de son Groupe sénatorial, a fait le choix, pour sa part, d'une active coopération avec la Syrie.

Parmi les projets en cours, il y a lieu de relever :

- la réalisation du premier portail Internet France-Syrie ;
- l'organisation de deux expositions au Sénat, en 2003 sur Alep, en 2004 sur la peinture syrienne contemporaine ;
- la visite en Syrie, en mars 2003, à l'invitation du ministre syrien du Tourisme, d'une délégation du Groupe sénatorial, accompagnée par des responsables d'entreprises françaises dans le domaine de la culture et du tourisme.

Car l'amitié entre des peuples est faite de mots, certes, mais elle se nourrit d'actes tangibles.

## **VISITE DE LA DÉLÉGATION SYRIENNE EN DÉCEMBRE 2002 COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Le Groupe sénatorial d'amitié France-Syrie, présidé par M. Philippe Marini (Oise, UMP), a accueilli une délégation de la Chambre du peuple Syrien du 2 au 7 décembre.

Conduite par M. Ramadan Attyeh, Président de la commission des Finances du Parlement syrien et par M. Basil Dahdouh, Président du Groupe Syrie-France, cette délégation a pu avoir de nombreux entretiens officiels à Paris.

Avec M. Charles Gautier, sénateur de Loire-Atlantique représentant le Groupe Socialiste, la délégation a évoqué la nécessaire solidarité avec le peuple palestinien. Evoquant son action au sein de sa commune, M. Charles Gautier a notamment souligné l'importance de la coopération décentralisée.

Puis, les parlementaires syriens ont participé à une réunion de travail avec le Groupe sénatorial d'amitié France-Syrie au cours de laquelle sont intervenus Mme Paulette Brisepierre ainsi que MM. Hubert Durand-Chastel, François Trucy et Daniel Goulet. Celui-ci s'est notamment interrogé sur l'avenir de la francophonie en Syrie. Il a indiqué que l'ADIFLOR (Association pour la diffusion francophone des livres, ouvrages et revues), association qu'il préside, enverrait dans les prochains jours un important stock de livres français à Damas. La délégation a également eu un entretien avec M. André Dulait, Président de la commission des Affaires étrangères. Parmi les sujets abordés, ont été évoquées les méthodes respectives de travail des Parlements français et syrien, mais aussi la situation internationale.

Après un entretien avec le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, la délégation a été reçue par M. le Président du Sénat. Elle a pu faire valoir sa vive inquiétude face à la politique américaine qui, tout à la fois, empêche tout règlement du conflit israélo-palestinien et risque de mener la région à la guerre.

Avec M. Serge Vinçon, vice-Président du Sénat chargé de la Coopération interparlementaire, les députés syriens ont souligné leur intérêt pour une intensification de la coopération entre le Sénat et la Chambre du peuple.

Lors d'un déjeuner offert par le Groupe sénatorial d'amitié France-Syrie, M. Philippe Marini a pu rappeler les projets de coopération engagés par le Groupe avec la Syrie : réalisation d'un portail Internet franco-syrien, exposition de photographies sur Alep en 2003, sur la peinture syrienne contemporaine en 2004, visite en Syrie en mars 2003, à l'invitation du ministre syrien du Tourisme, avec une délégation de chefs d'entreprises dans les domaines de la culture et du tourisme. Il a souligné la disponibilité du Sénat pour réaliser d'autres opérations de coopération et, en particulier, des échanges de fonctionnaires. M. Philippe Marini a par ailleurs mis en valeur la communion de vues existant entre la Syrie et la France sur les dossiers internationaux. Il a insisté sur le vote par la Syrie de la résolution 1441 du Conseil de Sécurité, adoptée sous l'impulsion de la France, et permettant de contrôler le désarmement de l'Irak dans le cadre de l'ONU.

Après un déjeuner offert par M. Gérard Bapt, Président du Groupe France-Syrie, à l'Assemblée nationale, la délégation a été reçue à la Présidence de la République par le conseiller du chef de l'Etat pour le Proche et le Moyen-Orient. A cette occasion, ont été évoqués les relations franco-syriennes, le conflit israélo-palestinien, la situation en Irak ainsi que l'importance des relations parlementaires franco-syriennes.

A l'occasion de la visite de l'Institut du Monde Arabe, les parlementaires syriens ont été reçus par le Président de l'Institut. M. Denis Bauchard, approuvé par les membres de la délégation a noté l'importance de cet établissement, qui reçoit plus de deux millions de visiteurs par an, dans le contexte international actuel.

Enfin, reçue par le directeur d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient au ministère des Affaires étrangères, la délégation syrienne a souligné la qualité des relations franco-syriennes à tous les niveaux. Elle a renouvelé son sentiment d'injustice face à la situation des Palestiniens. Plaidant pour l'élimination de toutes les armes de destruction massive dans la région, elle s'est étonnée que la communauté internationale ne s'inquiète pas de la détention de telles armes par Israël. Les parlementaires syriens se sont aussi interrogés sur les objectifs réels des Etats-Unis face à l'Irak. Enfin, ils ont souligné le rôle de la Chambre du peuple dans le processus de réforme en cours en Syrie.

Après s'être félicité de la densité des relations entre le Parlement syrien et le Sénat et avoir relevé l'importance de ces contacts, le directeur d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient a fait valoir la qualité des relations franco-syriennes. M. Bernard Emié, regrettant l'impasse dans laquelle se trouvait le processus de paix, a rappelé la position de la France face au conflit israélo-palestinien : accord global entre Israël et toutes les parties arabes, reconnaissance d'un Etat palestinien souverain, reconnaissance et sécurité de l'Etat israélien, paix avec la Syrie et le Liban selon le principe « *La paix*

*contre la terre* ». Il a souligné le rôle du « quartet » international (Etats-Unis, Russie, Nations unies, Union européenne) pour le dénouement progressif du conflit d'ici la mi-2005 et a appelé à désamorcer toute escalade de la violence de part et d'autre.